

Cont@ct
n° 12 du 1er mars 2010

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Édito

Cri de colère !

Femme et sport...Quelle ironie, ne sommes-nous donc pas à l'égal des hommes ? Avons-nous besoin de soutien personnalisé ? Sans doute, puisque le ministère le reconnaît et offre des aides particulières.

Et oui, en 2010, nous sommes encore un monde à part. Bien sûr que nous avons des difficultés pour pratiquer...Manque de temps (les hommes en ont-ils trop ?), reconnaissance des besoins, problèmes familiaux ? etc... Oui, tout cela est vrai mais à quoi cela tient-il ? Quelle considération de la FEMME ?

Oui, je suis en colère et je ne crois pas pouvoir me calmer de sitôt ; le débat qui agite notre société à l'heure actuelle ne va pas m'y aider.

Une loi, une résolution sur la burka et autre niqab !... Mais c'est humiliant. Ce ne sont pas les problèmes religieux qui sont en cause mais bien la misogynie. On peut tout faire dire aux textes sacrés des trois grandes religions monothéistes, alors arrêtons d'y faire référence. Nous sommes tous différents et singuliers, nous avons les mêmes droits et les mêmes devoirs dans une égale dignité quel que soit notre sexe.

La burka n'a qu'un but : faire disparaître les femmes du paysage. Le droit des femmes à disposer d'elle-même y compris de disparaître si cela leur plaît ! Hélas, ces femmes qui clament leur choix sonnent le glas d'un espoir auquel il est impossible de renoncer, celui d'une relation homme/femme débarrassée de la soumission, de la domination, de la violence, celui d'un monde où homme et femme, femme et homme sont également considérés. Comment accepter sans réagir l'indifférence et la renonciation devant cette situation. Réveillons-nous ! TOUS ! La discrimination envers les femmes doit être combattue sur tous les fronts.

«Les voiles invisibles sont aussi des prisons » Valérie Toronian.

Nelly ARADAN
Membre du Comité Directeur National



Dossiers transversaux

Cont@ct



2010

ANNÉE INTERNATIONALE

DE LA BIODIVERSITÉ

L'appel à projets est lancé !

Vous le trouverez ci-dessous.

2010, Année internationale de la biodiversité

L'appel à projets est lancé !

À l'occasion de l'**année internationale de la biodiversité**, le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer lance, en partenariat avec de nombreuses associations et établissements publics, un large appel à projets à destination des associations, des collectivités, des établissements publics et scolaires, des entreprises... afin de sensibiliser le grand public à l'enjeu de la préservation de la biodiversité.

À cette fin, le ministère a mis en place et anime le portail www.biodiversite2010.fr afin de recenser et valoriser toutes les initiatives françaises dans ce cadre. Tous les candidats souhaitant organiser et labelliser une action peuvent la proposer par une inscription en ligne.

Inscrivez vos projets dès maintenant et tout au long de l'année 2010, en remplissant le formulaire disponible sur le site www.biodiversite2010.fr, rubrique «appel à projets».

Appel à projets mode d'emploi

Vous souhaitez participer ?

1. **Organisez une ou plusieurs actions** qui expliquent les enjeux de la biodiversité et/ou qui sensibilisent et responsabilisent chacun à la respecter : animations, portes ouvertes, conférences, actions pédagogiques, expositions, ballades pédestres/vélo/ bateau, manifestations sportives ou activités de nature, publications ou sites internet...
2. **Inscrivez-vous en remplissant le formulaire** sur le site www.biodiversite2010.fr rubrique «**appel à projets**». Si votre projet est retenu, votre action portera le label français officiel **2010, Année de la biodiversité** et apparaîtra dans le programme national disponible sur le portail internet.

Participez au succès de cette année ! N'hésitez pas à relayer largement cet appel à projets auprès de votre réseau.

Plus d'informations

mél : contactbiodiversite2010@developpement-durable.gouv.fr
tél. : Sylvie Greciet au 01 40 81 31 46



NOUVEAU PORTAIL DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

«Le secrétariat d'État chargé de la politique de la ville et le secrétariat général du comité interministériel des villes ont ouvert, en janvier, un site portail dédié à la politique de la ville. ville.gouv.fr regroupe ainsi toute l'information institutionnelle sur la politique conduite dans les banlieues, mais aussi nombre d'activités et d'informations utiles à tous les bénéficiaires de ces politiques. On y retrouve les vidéos de la secrétaire d'État et un suivi de ses déplacements ; des fiches pratiques sur les mesures de la dynamique Espoir Banlieues : par exemple "en quoi consistent les cordées de la réussite ?" Un accès plus simple et plus rapide aux informations de l'Acse, de l'Anru, de l'établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux est désormais possible, de même que le suivi des activités de l'Observatoire National des zones urbaines sensibles, une bibliothèque en ligne et des outils statistiques tels que le système d'information géographique ou les bases documentaires telles que iville.»

Pour en savoir plus : <http://www.ville.gouv.fr/>

ACSÉ ET ANRU :**ANIMATION DES RÉSEAUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE EN 2010**

L'Agence Nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) et l'Agence Nationale pour la rénovation urbaine(ANRU) mettent en place une animation des réseaux qui permettra de mettre en relation tous les acteurs de la politique de la ville : rénovation urbaine et cohésion sociale. Le point de convergence entre les actions des deux agences sont les territoires sur lesquels elles exercent leurs missions.

Sept forums régionaux seront mis en place en 2010. Villes, équipes de projet, bailleurs, services de l'État, professionnels de l'urbanisme, acteurs de la cohésion sociale et associations pourront partager leurs points de vue et échanger, soit à partir d'une thématique, soit à partir des spécificités des territoires.

Cette action conjuguée de l'Acsé et de l'Anru, en concentrant leurs moyens sur des sites particuliers et en articulant localement leurs modes d'intervention, doit donner plus d'efficacité à l'objectif commun : faire que les habitants des quartiers sortent de leur isolement, retrouvent leur dignité et un nouveau cadre de vie qu'ils aient à cœur de préserver. D'ores et déjà, l'Acsé et l'Anru travaillent ensemble sur la clause d'insertion dans les opérations de rénovation urbaine, l'accompagnement des publics vers l'emploi et enfin sur la gestion urbaine de proximité, dont on sait qu'elle est une des garanties d'une gestion durable de la rénovation urbaine.



APPEL A PROJETS INTERNATIONAUX 2010

La Commission Nationale Vie Internationale lance son appel à projets 2010.

La note d'orientation 2009 – 2013 vous donnera le cadre des projets éligibles pour une aide financière de l'UFOLEP nationale. 3 orientations sont prioritaires dans la nature des projets :

- ✓ éducation et santé,
- ✓ accessibilité sociale et culturelle,
- ✓ sport et environnement.

Par ailleurs, tout porteur de projet (éligible ou non) peut solliciter l'aide ou le soutien de l'UFOLEP nationale en indiquant son intention et ses besoins (voir fiche d'intention).

L'ensemble des documents sont téléchargeables sur le site de l'UFOLEP nationale : www.ufolep.org , rubrique : dossier transversaux.

Pour tout renseignement :

Benoit GALLET
Conseiller Technique National UFOLEP
✉ bgallet.laligue@ufolep-usep.fr
☎ 01.43.58.97.78.

FICHE PROJET INTERNATIONAL 2010**Date limite : 15 mars 2010**

Porteur du projet (association, comité) : _____ Département : _____ Adresse : _____ Tél/fax : ____/____/____/____/____ Email : _____ Responsable du projet (personnes à contacter) : Mr / Mme _____ Fonction : _____ Adresse : _____ Tél/fax : ____/____/____/____/____ Email : _____

Intitulé du projet : _____ Objectif(s) : _____ Échange avec quel pays ? : _____ Partenaires étrangers = ↳ Association : _____ ↳ Fédération d'affiliation : _____ Autres partenaires associés à votre projet (DRDJS, collectivités, maison de quartiers ...) : _____ _____ _____ _____ L'initiateur du projet : _____ Thèmes de l'échange : *cocher la (les) case(s) correspondante(s) <input type="checkbox"/> * Mobilité des jeunes <input type="checkbox"/> * Education et formation tout au long de la vie <input type="checkbox"/> * Activités physiques et sportives et la santé <input type="checkbox"/> * Intégration et l'égalité des chances <input type="checkbox"/> * Multi activités et sport loisir <input type="checkbox"/> * Approche culturelle du sport <input type="checkbox"/> * Sport et développement durable <input type="checkbox"/> * Sport et identité régionale Lieu de l'action : _____ Dates / durée : _____ Description précise du projet : _____ _____ _____ _____
--

Précisez le type de public concerné : _____ Effectif = ↳ Participants : _____ ↳ Accompagnateurs : _____
--

Votre niveau d'implication à l'UFOLEP :

Votre impact dans la vie locale :

Budget prévisionnel du projet :

DEPENSES	
Frais de voyage	
Frais de séjour (hébergement, achats...)	
Animation linguistique (matériel, interprètes)	
Activités ou programmes culturels	
Autres	
TOTAL	
RECETTES	
Subvention partenaires	
Autres contributions	
Contribution des participants	
Aide de la structure organisatrice	
Aide demandée à l'UFOLEP Nationale	
TOTAL	

Avis et cachet du comité départemental :

NOTE D'ORIENTATION 2009 - 2013
Projets d'action internationale
3 CHAMPS D'ACTION

ÉDUCATION ET SANTE

↳ Pour la mobilité de la jeunesse :

Echange de jeunes dont l'objet est l'utilisation du sport comme outil d'éducation.

↳ Pour favoriser l'éducation et la formation :

Echange de jeunes ou d'adultes visant les possibilités d'éducation par le sport et de formation tout au long de la vie.

↳ Pour développer les activités physiques favorables à la santé :

- Action sur l'importance de l'activité sportive pour le bien être physique et mental, à tout âge de la vie.

- Action contre la sédentarité et l'isolement.

ACCESSIBILITE SOCIALE ET CULTURELLE

↳ Pour l'inclusion sociale, l'intégration et l'égalité des chances :

Projet permettant l'accès au sport, à la culture internationale en direction de publics ciblés : les habitants des quartiers sensibles, en milieu rural et les personnes en situation de handicap.

↳ Pour la multi activités et le sport loisir :

Echange proposant un programme de multi activités dans des conditions saines, amicales, formatrices et désintéressées.

↳ Pour le dialogue interculturel autour du sport

Découverte des différentes approches culturelles, relationnelles et organisationnelles dans les activités sportives.

SPORT ET ENVIRONNEMENT

↳ Pour soutenir le développement durable :

Manifestation qui intègre fortement la notion de développement durable et de responsabilité environnementale.

↳ Pour le développement régional :

Action favorisant le développement régional de l'Europe : sport et identité régionale, aménagement des territoires



Pôle vie fédérale

Cont@ct



LUTTE CONTRE LE DOPAGE

SANCTION

Le code du sport stipule l'obligation de publication des sanctions prononcées à l'encontre de sportifs convaincus de dopage dans les revues fédérales.

Nous vous demandons :

- de ne pas diffuser ces informations pour éviter d'être poursuivis à votre tour pour « atteinte à la vie privée », et surtout pas sur un site Internet ;
- d'être vigilant et de vérifier que ces personnes n'ont pas une licence UFOLEP. Si c'est le cas, les informer, ainsi que leur président d'association, qu'ils sont également suspendus chez nous et ne peuvent participer à des activités UFOLEP ;
- d'informer les responsables des organisations UFOLEP ouvertes qu'ils ont la possibilité de s'adresser à vous ou à la direction nationale en cas de suspicion quant à certains « non licenciés » qui voudraient s'inscrire sur leur manifestation.

En application des dispositions du 3^{ème} alinéa de l'article R. 232-97 du code du sport, l'Agence française de lutte contre le dopage nous communique l'extrait suivant :

- Extrait de la décision relative à M. Thierry GALLOU (Athlétisme) :
« Selon le procès-verbal établi par le médecin préleveur assermenté, M. Thierry GALLOU a refusé de se conformer aux modalités du contrôle antidopage auquel il devait se soumettre le 12 juillet 2009, à Plougonvelin (Finistère), lors du « Trail du bout du monde » d'athlétisme.

Par une décision du 26 novembre 2009, l'Agence française de lutte contre le dopage, saisie de ces faits sur le fondement des dispositions du 1^o de l'article L. 232-22 du code du sport, en application desquelles elle est compétente pour infliger des sanctions disciplinaires aux personnes non licenciées des fédérations sportives françaises, a prononcé à l'encontre de M. GALLOU la sanction de l'interdiction de participer pendant trois mois aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par les fédérations sportives française. La sanction prend effet à compter de la date de sa notification à l'intéressé.

L'Agence faisant application du dernier alinéa de l'article L. 232-23 du code du sport, il est demandé à la Fédération française d'athlétisme d'annuler les résultats individuels obtenus par l'intéressé lors du « Trail du bout du monde » organisé le 12 juillet 2009 à Plougonvelin (Finistère), avec toutes les conséquences en résultant, y compris le retrait de médailles, points et prix. La sanction prend effet à compter de la date de sa notification à l'intéressé ».

N.B. : la sanction a été notifiée par lettre recommandée au sportif le 4 février 2010, ce dernier ayant accusé réception de ce courrier le **9 février 2010**. L'intéressé sera suspendu jusqu'au **8 mai 2010 inclus**.

- Extrait de la décision relative à M. Christian DELAR (Cyclisme):
« M. Christian DELAR, titulaire d'une licence délivrée par l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique, a été soumis à un contrôle antidopage, organisé le 29 mars 2009, à Anse-Bertrand (Guadeloupe), lors de l'épreuve cycliste du « Mémorial Jean-François Liseron ». Selon un rapport établi le 25 mai 2009 par le Département des analyses de l'Agence française de lutte contre le dopage, les analyses effectuées ont fait ressortir la présence d'acide ritalinique, métabolite du méthylphénidate. L'analyse de contrôle, effectuée le 24 septembre 2009, a confirmé ce résultat.

Les instances disciplinaires compétentes en matière de dopage de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique n'ayant pas statué dans les délais qui leur étaient impartis par les dispositions de l'article L. 232-21 du code du sport, l'Agence française de lutte contre le dopage a été saisie d'office sur le fondement des dispositions de 2^o de l'article L. 232-22 du code du sport.

VIE FÉDÉRALE

Par décision du 10 décembre 2009, l'Agence française de lutte contre le dopage a prononcé à l'encontre de M. DELAR la sanction de l'interdiction de participer pendant deux ans aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par les fédérations sportives françaises. La décision prend effet à compter de la date de sa notification à l'intéressé ».

N.B. : la sanction a été notifiée par lettre recommandée au sportif le 4 février 2010, ce dernier en ayant accusé réception le **8 février 2010**. L'intéressé est suspendu jusqu'au **7 février 2012 inclus**.

➤ **Extrait de la décision relative à Bernard CERIAC (Cyclisme):**

« M. Bernard CERIAC, titulaire d'une licence délivrée par l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique, a été soumis à un contrôle antidopage, organisé le 29 mars 2009, à Anse-Bertrand (Guadeloupe), lors de l'épreuve cycliste du « Mémorial Jean-François Liseron ». Selon un rapport établi les analyses effectuées ont fait ressortir la présence de bétaméthasone, à une concentration estimée à 53 nanogrammes par millilitre.

Par une décision du 4 juillet 2009, l'organe disciplinaire de première instance de lutte contre le dopage de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique a infligé à M. CERIAC la sanction de l'interdiction de participer pendant six mois aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par cette fédération. Il a assorti cette sanction d'un sursis de trois mois.

Par décision du 10 décembre 2009, l'Agence française de lutte contre le dopage, qui s'était saisie le 17 septembre 2009 sur le fondement des dispositions du 3° de l'article L. 232-22 du code du sport, a décidé de réformer la décision du 4 juillet 2009 précitée et de prononcer à l'encontre de M. CERIAC la sanction de l'interdiction de participer pendant trois mois aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique. La décision prend effet à compter de la date de sa notification à l'intéressé. »

N.B. : la décision a été notifiée par lettre recommandée au sportif le 4 février 2010, ce dernier ayant accusé réception de ce courrier le 9 février 2010. Déduction est faite de la période de trois mois de suspension déjà purgée par l'intéressé entre le 4 juillet et le 3 octobre 2009, dates respectives de prise d'effet et de fin de la sanction fédérale prononcée le 4 juillet 2009



Pôle communication

Cont@ct



PARTENARIAT

Société PACK

Le pôle communication vous informe de la reconduction de la convention avec la société PACK. Celle-ci poursuit son engagement dans les champs de l'impression et de la création graphique. A souligner qu'un représentant sera présent lors de notre prochaine assemblée générale et qu'un projet de guide du consommateur éthique est prévu pour 2010.



Compte-rendu de la réunion du 5 février 2010

Les rencontres de Montpellier

Assistent : Nadia BELLAOUI, Jean-Claude BESNARD, Adil EL OUADEHE, Benoit GALLET, Christelle LACOSTAZ, Philippe MACHU, Rosemary PAUL-CHOPIN, Lucienne ROQUES, Marie-Sophie TIROUX.

Excusés : Gabriel BLOEDE, Michel COEUGNIET, Jean-Claude DAUPHANT.

✚ Retour sur les origines du projet

- Un projet transversal UFOLEP – LIGUE.
- Enjeux d'un dispositif source de mobilisation au niveau local.
- Rappel sur les éléments déjà évoqués à propos de la thématique générale (cf. CR 6 mai 2009).
- Rappel sur le choix de la ville de Montpellier (les enjeux sportifs, la configuration politique, ...) (cf. CR du 21 avril 2009).

✚ Autres éléments à prendre en considération

- Préoccupation du ministère des sports par rapport à la problématique des sports urbains.
- Subvention « manifestation exceptionnelle » dans le cadre de la convention d'objectifs.
- Turbulences politiques à propos des élections régionales.

✚ Configuration des évènements susceptibles d'intégrer le dispositif

- Rassemblements fédéraux :
 - o Séminaire des élus du comité directeur (30 personnes).
 - o Elus et permanents des délégations départementales et régionales (minimum 150 personnes)
- Rassemblement RNJA.
- Stage OFAJ –porteurs de projets avec animation linguistique pour 20 personnes.
- Invitation spécifique en direction des UFR Staps, des éducateurs de la PJJ, des éducateurs territoriaux, Rama Yade
- Pistes pour d'autres rassemblements à dimension internationale : sport sénior, sport insertion.
- Rassemblement national égalité (Ligue).
- Formation pour tuteurs des services civiques volontaires.

✚ Public - participants

On envisage un rassemblement d'environ 200 personnes, essentiellement dites captives (public interne) et un tiers de responsables associatifs, d'interlocuteurs territoriaux, de cadres municipaux.....

COMMUNICATION

Concept

Une mosaïque d'évènements UFOLEP et LIGUE sont programmés à ces dates à Montpellier et bénéficient d'un temps fort commun sur une thématique partagée qui se situerait sur une journée.

Programme envisagé

Dates aux choix de la municipalité : du 25 au 28 aout 2010.

1/ table ronde – plénière – conférence en fin de matinée (prévoir « tête d'affiche » pour crédibilité scientifique)

2/ trois ateliers témoignages (14h-16h30) (restitution succincte en présence des officiels) :

- Aménagement du territoire.
- Aménagement des espaces temps.
- Les pratiques sportives adaptées aux différents types de publics.

3/ une soirée spectacle ou évènement sportif ou pratique sportive (randonnée tous supports : vélo, rollers, balade en bus.).

Suites à donner

- Confirmation des évènements fédéraux par le **pôle vie fédérale**, y joindre des éléments budgétaires et des informations quant à la logistique nécessaire (hébergement, restauration, salles de travail, à ces évènements spécifiques...).
- **Benoit et Adil** fournissent des éléments d'informations quant à leurs nécessités spécifiques (hébergement, restauration, salle de traduction, configuration des évènements, durée, ...).
- **Réunion du 12 février** à Montpellier (délégation composée de Nadia, Philippe et Adil, à confirmer pour Adil le lundi 9 février).
- Faisabilité du rassemblement **RNJA** à Montpellier ? (Implication du comité UFOLEP 34 ? Position de la Fondation du sport ?).
- Confirmation de l'implication du comité UFOLEP 34 dans le **projet OFAJ**.
- **Répartition des rôles et missions** entre l'échelon national, le comité départemental du 34 et la municipalité (essentiel pour lancer la mise en œuvre).
- Confirmation des évènements annoncés du côté Ligue

Reportages



Vous trouverez ci-dessous les liens qui vous permettront de visualiser deux reportages qui sont passés sur la chaîne locale de Lille sur le National individuel de GRS de janvier 2010.



<http://www.youtube.com/watch?v=H7LbhS0ruOU&NR=1>

<http://www.youtube.com/watch?v=qLneRXJvIUI&feature=related>



Pôle formation stages

Cont@ct



BF 1 O - Sports Mécaniques Auto
Du 20 au 21 mars 2010

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Types de stage	Sports Méca. Auto - BF1 O
Date(s) et Lieu(x) du stage	du 20 au 21 mars 2010 à Bouesse (49)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (16 ans minimum)  Période probatoire validée
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">  Devenir commissaire piste <i>ou</i> commissaire technique <i>ou</i> commissaire pointeur  Être capable de participer à la gestion d'une épreuve en tant que contrôleur technique  Être capable de tenir un rôle d'officiel et d'expliquer ses interventions
Contenus de formation	<p style="text-align: center;">16 heures de formation (parties Tronc Commun et Spécifique)</p> <ul style="list-style-type: none">  Place de la fédération au sein du mouvement sportif  Technique et pédagogie  Législation  Sécurité de la pratique  Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle  Livret de Formation  Tenue sportive
Responsable administratif	Agnès LUZEAU
Responsable formation	Alain RAYANT
Formateurs	M. MOISY – A. RAYANT – C. GUIHENEUF
Coût par stagiaire	55 € (sans hébergement) / 75 € (avec hébergement)
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP Pays-de-la-Loire Agnès LUZEAU 9 rue des Olivettes 44041 NANTES Cedex 01</p> <p> 02 51 86 33 26  ufolep.paysdelaloire@free.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers à l'UFOLEP le 12 mars 2010</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération)  1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription  1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP Pays-de-la-Loire</i> », qui transmet le dossier) et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2009-2010  1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

BF 2 O - Sports Mécaniques Auto
Du 27 au 28 mars 2010

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Types de stage	Sports Méca. Auto : directeur de course - BF2 O
Date(s) et Lieu(x) du stage	du 20 au 21 mars 2010 à Bouesse (49)
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Licencié UFOLEP (18 ans minimum) ✚ Avoir le BF10 ou O1 validé
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Devenir directeur de course ✚ Être capable de gérer un projet d'épreuve dans l'association et dans le département ou la région ✚ Être capable d'être acteur au sein d'une équipe de formation
Contenus de formation	<p>22 heures de formation (parties Tronc Commun et Spécifique)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Place de la fédération au sein du mouvement sportif ✚ Technique et pédagogie ✚ Législation ✚ Sécurité de la pratique ✚ Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes ✚ Documentation personnelle ✚ Livret de Formation ✚ Tenue sportive
Responsable administratif	Agnès LUZEAU
Responsable formation	Alain RAYANT
Formateur	Alain RAYANT
Coût par stagiaire	55 € (sans hébergement) / 75 € (avec hébergement)
Inscriptions	<p>Après de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p>✉ UFOLEP Pays-de-la-Loire Agnès LUZEAU 9 rue des Olivettes 44041 NANTES Cedex 01</p> <p>☎ 02 51 86 33 26 ✉ ufolep.paysdelaloire@free.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers à l'UFOLEP le 19 mars 2010</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération) ✚ 1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription ✚ 1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « UFOLEP Pays-de-la-Loire », qui transmet le dossier) et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser ✚ photocopie de la licence 2009-2010 ✚ 1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

STAGES DE RECYCLAGE DES DIRECTEURS DE COURSE SPORTS MECANIKES MOTO

Dans le cadre du Plan National de Formation, les officiels MOTO titulaires des diplômes O1 / O2 ou BF10 / BF20 doivent être recyclés tous les 3 ans à compter de la délivrance de leur diplôme fédéral UFOLEP.

Aussi, ces stages de recyclage MOTO prévus en début d'année 2010 concerne l'ensemble des officiels Moto **formés et diplômés avant l'année 2007.**

ATTENTION !

Pour se présenter à ces journées de recyclage, ces personnes devront se munir de leur livret de formation et de leur diplôme UFOLEP O1 et/ou O2 ou BF 10 / BF 20.

N'hésitez pas à contacter le Pôle Formation pour toute demande de reconnaissance et/ou d'équivalence.

Les places étant comptées, 30 personnes maximum par journée de formation recyclage pourront participer. Aussi, il est important d'envoyer en formation les officiels formés et diplômés avant l'année 2007.

Pour rappel également, les frais de déplacement sont à la charge des participants, le Pôle Formation prenant en charge uniquement le déjeuner organisé par le correspondant local.

Les comités départementaux et/ou régionaux sont invités à nous communiquer la liste des participants précisant leur niveau de qualification. Dès réception de ces listes, le Pôle Formation s'assurera que les personnes proposées sont bien titulaires des diplômes fédéraux UFOLEP.

ATTENTION !

Aucune convocation ne sera transmise aux participants par le Pôle National Formation. Aussi, c'est aux comités départementaux et régionaux de convoquer les participants.

Vous trouverez ci-dessous le calendrier de ces journées de formation, ainsi que le programme de formation.

CALENDRIER DES RECYCLAGES DES DIRECTEURS DE COURSES SPORTS MECANIKES MOTO

Formation d'une durée de 7 heures : de 9H à 17H

→ **REIMS - Le 14 Mars 2010**

Correspondant :

Yvan FAVAUDON – UFOLEP 51 – Tél. : 03 26 84 32 26 / 06 71 22 86 17

Lieu de la journée de recyclage :

CREPS – Route de Bezannes – 51000 REIMS – Tél : 03 26 86 70 10

→ **NEVERS - Le 14 Mars 2010**

Correspondant :

Fabrice SAUVEGRAIN – UFOLEP 58 – Tél. : 03 86 71 97 33

Lieu de la journée de recyclage : Nevers

Pour toutes informations logistiques, vous pouvez contacter Elsa SYRITIS à
esyritis.laligue@ufolep-usep.fr

ou chaque correspondant local

Pour toutes informations relevant du PNF, vous pouvez contacter Laurence BRIEN à
lbrien.laligue@ufolep-usep.fr

ou Daniel PITOUX MASSON (CNS MOTO) / cns-moto@orange.fr

TRONC COMMUN (pour BF 1)
27 mars et 17 avril 2010

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tronc Commun BF1
Date et lieu du stage	Les samedi 27 mars et 17 avril 2010 à Wattignies (59)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP  Avoir validé sa période probatoire
Objectif	<ul style="list-style-type: none">  Être capable d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association et de participer à l'organisation de l'activité dans le département ou la région.
Contenus de formation	<p>Durée : 8 heures</p> <p>UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle  Livret de formation  Tenue sportive
Responsable administratif	Jean-Claude SABLE
Responsable formation	André COUPLET
Formateurs	André COUPLET – Laurent BECLIN – Didier CAILLUYERE
Coût par stagiaire	20 € (avec repas)
Inscriptions	<p>Après de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP Nord 16 place Cormontaigne 59000 LILLE</p> <p> 03 20 00 17 30 - Fax : 03 20 00 17 31  blanchet@ufolep-nord.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 27 février 2010</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération)  1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription  1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP Nord</i> ») qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2009-2010  photocopie du livret de formation  1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat



Pôle formation documentation

Cont@ct



FORMATION EUROPEENNE SPORT ET ENVIRONNEMENT

Attention, formation prodiguée en anglais

Nous avons le plaisir de vous informer que l'UFOLEP propose, dans le cadre européen, une formation relative **au sport et à l'environnement** ouverte à des chefs de projets, des organisateurs d'évènements sportifs et des cadres professionnels de l'UFOLEP.

Membre de l'ISCA Europe, l'UFOLEP est le pilote du réseau international « sport et environnement » ; à cet effet, elle est force de proposition (entre autres choses) en matière de formation.

La formation se déroulera du **17 au 21 mai 2010** au CISP à Paris (lieu qui reste à confirmer) et doit permettre de :

- mobiliser le réseau ISCA « sport et environnement » sur la scène européenne ;
- développer les relations internationales autour de cette thématique (formation de formateurs, colloques, manifestations internationales éco responsables, échanges de jeunes...).

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- faire un état des lieux des stratégies fédérales et nationales ;
- accompagner les fédérations et organisations qui se préoccupent du respect de l'environnement dans leur structuration ;
- présenter les outils existants pouvant être exploités par le mouvement sportif.
- définir un plan d'action du réseau et des fédérations / organisations membres ;

Deux personnes maximum du réseau UFOLEP (professionnels) auront la possibilité de participer à cette session de formation. La participation financière demandée est de 150 € par participant en matière de coût pédagogique et il est **impératif de parler anglais** puisque la formation sera prodiguée dans cette langue !

Attention ! Cette session de formation ne rentre pas dans le plan annuel de formation continue des professionnels de l'UFOLEP mais dans le cadre de la FCF, (formation continue fédérale) ; c'est pourquoi, les frais (coût pédagogique de 150 € + frais de déplacement) engagés par les structures et/ou les personnes sont à leur charge.

Vous trouverez aux pages suivantes le programme détaillé de la formation ainsi qu'une fiche d'inscription à retourner au Pôle Formation avant le **16 avril 2010**.

PROGRAMME FORMATION EUROPEENNE « SPORT ET ENVIRONNEMENT »

	Lundi 17 mai 2010	Mardi 18 mai 2010	Mercredi 19 mai 2010	Jeudi 20 mai 2010	Vendredi 21 mai 2010
Thème	Positionnement et état des lieux	Les principaux outils de mesure utilisés par l'UFOLEP	Les stratégies Françaises en développement durable qui intègrent le sport	Stratégies, actions et communication dans « le développement durable et le sport »	Stratégie européenne en matière de sport et de développement durable
Matin	Arrivée Accueil des participants	Bilan CARBONE® : Présentation de la méthodologie de réalisation dans une organisation sportive	- Visite d'un équipement sportif (Stade de France) qui prend en compte les dimensions environnementales dans l'organisation des manifestations sportives - Présentation de la démarche de développement durable du SDF	Présentation des outils développés par chaque fédération	- Définition d'un plan d'action du réseau « sport et environnement » : structuration, communication et événementiel - Bilan du stage - Clôture de la formation
Après-midi	- Introduction et problématiques environnementales (bio diversité, changements climatiques, contribution du sport) - Positionnement de l'ISCA et objectifs du réseau « sport et environnement » - Présentation des stratégies fédérales	Méthode ASSER® : - Présentation et utilisation de la méthode sur des événements sportifs éco responsables - Présentation d'un événement UFOLEP qui a utilisé cette méthode (Raid'spect nature)	Présentation de la politique du mouvement sportif et de l'État français en faveur du développement durable dans le sport	Les outils pour organiser un événement éco responsable : - ADERE - Eco communication - Norme ISO - Le sport et les autres piliers du développement durable (économie et social)	Départ des participants
Intervenants	JC. BESNARD (UFOLEP) B. GALLET (UFOLEP) F. KORMAN (ALTERN'CONSULT)	F. KORMAN (ALTERN'CONSULT) C. GODDERIDGE (UFOLEP Rhône Alpes) R. BOUJU (ATEMIA)	E. JOURNAUX (Secrétariat aux sports) Xavier PARENTEAU (Stade de France) P. VAUTIER (CNOSF)	L. ZAPPELLA (UFOLEP) P. GALIO (ADEME) A. JEAN (UFOLEP)	JC. BESNARD (UFOLEP) A. JEAN (UFOLEP) B. GALLET (UFOLEP)

FPC 2010

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DE LA STRUCTURE

Nous avons le plaisir de vous communiquer le pré programme et la fiche d'inscription (page ci-après) du troisième module de Formation Continue Professionnelle qui se tiendra à Paris, au siège de l'UFOLEP nationale les **18 et 19 mars prochains**.

Je vous remercie par avance de bien vouloir nous retourner votre fiche d'inscription avant **le 5 mars 2010** à esyritis.lalique@ufolep-usep.fr ou lbrien.lalique@ufolep-usep.fr

Pour mémoires, ce module est la « suite » du module de formation (stratégie de développement de la fédération) qui s'est tenu en janvier 2010 au siège de l'UFOLEP nationale ; pour autant, vous avez la possibilité de participer à ce module sans avoir participé au premier module de formation.

Intitulé	Objectifs généraux	Contenus de formation	Durée	Date / Période / Lieu	Public visé
Le diagnostic territorial au service du développement de la structure	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les forces et faiblesses du réseau - Identifier les leviers de mise en œuvre du projet - Être capable de réaliser un diagnostic territorial 	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic et comparatif des évolutions des comités et associations UFOLEP - Problématiques et besoins des territoires en fonction de leur potentiel 	2 jours	<p>18 et 19 mars 2010</p> <p>PARIS Salles 10A et 10B</p>	<p>Directeurs départementaux et régionaux, chefs de projets, agents de développement, chargés de missions</p> <p><u>20 personnes maximum</u></p>

Le programme détaillé ainsi que la liste des intervenants extérieurs vous seront communiqués dans les meilleurs délais.

N'hésitez pas à nous solliciter pour de plus amples informations !

Le Pôle Formation

Contact : lbrien.lalique@ufolep-usep.fr ou au 01.43.58.97.55.

FICHE D'INSCRIPTION

**A RETOURNER AU POLE NATIONAL FORMATION
AVANT LE 5 MARS 2010**

MODULE DE FORMATION

**LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL AU SERVICE DU
DEVELOPPEMENT DE LA STRUCTURE**

**18 et 19 mars 2010
PARIS – Siège de l'UFOLEP nationale
Salles 10A et 10B**

Nom : Prénom :

Fonction occupée :

Comité UFOLEP :

Statut :

Souhaite signer une convention de formation professionnelle

OUI

NON

***Fiche d'inscription à retourner à :
UFOLEP - Pôle National Formation – 3 rue Récamier, 75007 PARIS***

Date :

Signature

APPEL A CANDIDATURE PSC1

Une dizaine de comités départementaux UFOLEP ont répondu présents à l'appel à candidature PSC1 qui nous permettrait de recevoir l'habilitation du Ministère de l'Intérieur et de la Protection Civile afin de former et de délivrer les PSC1 au nom de l'UFOLEP.

Malheureusement, ce n'est pas suffisant et si nous pouvons dès cette année organiser une session de formation au monitorat (pour les départements à qui il manque un ou deux moniteurs PSC1), nous ne serions tout de même pas en mesure de déposer notre dossier auprès des instances compétentes. En clair, quand bien même nous qualifions nos futurs formateurs, il nous manque 10 départements, à savoir 20 moniteurs et 10 médecins.

Aussi, et au regard des enjeux importants pour les structures territoriales UFOLEP, nous prolongeons les délais de cet appel à candidature comptant sur votre investissement pour nous rejoindre dans ce projet porteur d'avenir et de développement.

Nous en profitons pour vous rappeler que l'UFOLEP nationale apportera aux départements volontaires une aide substantielle et que nous nous engageons d'ores et déjà à qualifier (monitorat) les personnes intéressées pour se réinvestir au sein des structures départementales de l'UFOLEP.

Vous trouverez dans les pages suivantes le document « Appel à projet » ; nous vous remercions par avance, de bien vouloir retourner vos candidatures à Laurence BRIEN (lbrien.lalique@ufolep-usep.fr) ou par fax au 01.43.58.97.74.

Vous avez pour cela **jusqu'au 22 mars 2010.**

N'hésitez pas à nous interpeller pour de plus amples informations.

**A l'attention des comités
départementaux UFOLEP
Aux présidents départementaux
Aux délégués départementaux**

Paris, le 3 novembre 2009

Objet : appel à candidatures PSC1

Les membres de la Commission Nationale Formation ont prévu de solliciter à nouveau le Ministère de l'Intérieur pour obtenir l'habilitation de notre fédération et nous permettre d'assurer les formations de secourisme, en particulier la PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1, en remplacement de l'AFPS).

Des enjeux importants sont liés à ce projet en termes de positionnement institutionnel et de développement des comités. Quatre raisons essentielles nous conduisent à solliciter cet agrément :

1. Notre positionnement vis-à-vis des partenaires institutionnels

Nous revendiquons au sein de notre mouvement le sport plaisir, le sport loisir autant que le sport civique. En se positionnant comme opérateur de formation (PSC1), nous nous affirmons et nous nous distinguons auprès de nos partenaires (DDJS – Conseil Général – CDOS) des autres fédérations sportives.

2. Notre positionnement vis-à-vis de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation Nationale

La prévention et l'éducation sont des valeurs fortes de notre mouvement. Demain, nous serons en mesure de proposer des interventions dans des centres Ligue auprès des classes de découverte, au sein de la formation des animateurs (BAFA premiers secours). Rappelons ici qu'à l'issue de la classe de 3^{ème}, les élèves doivent avoir passé la PSC1 et qu'aujourd'hui l'Éducation Nationale ne dispose pas de moyens humains suffisants pour former l'ensemble des élèves, collégiens et lycéens.

3. Notre positionnement en tant que maître d'œuvre de la formation PSC1

Aujourd'hui, toutes les formations conduisant à la délivrance d'un diplôme professionnel dans le champ du sport nécessitent de présenter à minima la PSC1. Rappelons également que notre PNF tient compte de la détention de la PSC1 pour délivrer les diplômes. Cet agrément nous permettrait de gérer nous-mêmes ces temps de formation avec tous les avantages qui en découlent : adaptation du contenu, programmation, gestion financière directe...

4. Se donner des perspectives de développement

D'autres pistes pourront être exploitées à moyen terme : préparation au BNSSA, équipes de secours autonomes sur nos manifestations, formation des moniteurs nationaux de premiers secours. En tant qu'opérateurs de formation PSC1 les comités auraient accès à des financements multiples (UNIFORMATION, Conseil Général...).

Nous avons donc besoin du concours du plus grand nombre de comités départementaux.

En effet, pour obtenir cet agrément, nous devons déposer auprès du Ministère de l'Intérieur un dossier qui doit fournir la preuve, pièces justificatives à l'appui, que nous disposons, dans **20 départements**, d'équipes capables de mettre en place des formations pour délivrer des PSC1 : chacun des 20 départements doit être en capacité de fournir **2 moniteurs nationaux de premiers secours et un médecin** (qui peuvent être de la Croix Rouge, des Sapeurs Pompiers...).

Nous savons que de nombreux comités départementaux se sont déjà organisés avec les partenaires habituels pour la formation PSC1. Pour autant, la demande d'agrément de l'UFOLEP nationale auprès du Ministère de l'Intérieur ne remet pas en cause ces partenariats puisqu'aujourd'hui la loi autorise à un moniteur national à assurer la formation pour différents prestataires.

Il est fondamental que toutes ces initiatives puissent se conjuguer pour faire aboutir notre dossier.

Aujourd'hui, en plus de recenser les départements pouvant justifier de 2 moniteurs et un médecin, nous sommes en capacité, dans le cadre de l'ETF et en partenariat avec deux comités régionaux (UFOLEP Aquitaine et UFOLEP Centre), de proposer aux départements qui souhaitent s'engager dans cette dynamique de former les moniteurs dont ils auraient besoin.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre le coupon réponse joint avant **le 15 décembre 2009** à UFOLEP – Pôle Formation.

Par fax au 01.43.58.97.74

Par mail à Laurence BRIEN : lbrien.laligue@ufolep-usep.fr

Par courrier à l'UFOLEP – Pôle Formation – 3 rue Récamier, 75 341 Paris Cedex 07

Nous joignons à cet envoi une simulation financière relative à l'investissement d'un comité départemental dans la formation PSC1.

N'hésitez pas à nous interpeller. Nous vous souhaitons bonne réception de ce courrier.

Bien amicalement.

Georges LAVY
Vice Président UFOLEP
Président de la CN Formation

Laurence BRIEN
DTN Adjointe
Pôle Formation

Copie : **DTN/DTNA – Membres de la CN Formation – Comités régionaux**

**COUPON REPONSE A RETOURNER AVANT
LE 15 DECEMBRE 2009 22 MARS 2010**

AU POLE NATIONAL FORMATION

Fax : 01.43.58.97.74
Mail : lbrien.laligue@ufolep-usep.fr

1^{ER} CAS DE FIGURE

Le comité départemental est intéressé et dispose de 2 Moniteurs Nationaux (MNPS) et d'un médecin :

Comité UFOLEP : _____

M. / Mme _____, titulaire du MNPS (ou équivalent)*

M. / Mme _____, titulaire du MNPS (ou équivalent)*

M. / Mme _____, médecin*

****Merci de joindre impérativement les justificatifs des 2 personnes titulaires du MNPS et du médecin.***

2^{ème} CAS DE FIGURE

Le comité départemental est intéressé mais ne dispose pas de 2 Moniteurs Nationaux (MNPS).

Dans ce cas de figure, nous proposons une formation MNPS (durée du stage / 11 jours + examen d'État / 10 candidats maximum). L'UFOLEP nationale prend en charge l'intégralité de cette formation ainsi que les frais annexes (déplacement – hébergement – restauration).

Comité UFOLEP : _____

Nom / Prénom de la personne intéressée par la formation MNPS : _____

Fonction occupée par cette personne : _____

Le comité dispose-t-il d'un médecin ?

NON

OUI. M. / Mme _____, médecin*

Le comité dispose-t-il au moins d'un Moniteur ?

NON

OUI. M. / Mme _____, titulaire du MNPS (ou équivalent)*

****Merci de joindre impérativement les justificatifs de la personne titulaire du MNPS et du médecin.***

3^{ème} CAS DE FIGURE

Le comité départemental n'est pas intéressé

Comité UFOLEP : _____

SIMULATION FINANCIERE POUR UN COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP***Rappels préalables pour le comité départemental***

- Disposer d'un médecin ; cette personne ne doit pas être présente lors des formations PSC1, mais ces formations sont mises en œuvre sous sa responsabilité.
- Disposer de 2 moniteurs, titulaires du MNPS ; ce sont ces moniteurs qui assurent la formation PSC1 (10 heures de formation au total)
- Le comité départemental UFOLEP engagé dans cette démarche doit inscrire dans ses statuts départementaux « formation à la PSC1 ».

SIMULATION

Acquisition de matériel pédagogique : **4 000 €**

- Matériel de proximité (appareils électriques, téléphone, maquillage, bouteille plastiques...)
- Supports pédagogiques (transparents, visiographe...)
- Mannequins adultes, enfants et bébés
- Défibrillateur automatisé externe
- Masques de visage
- Périssables (lingettes, poumons...)

Postulats de base :

- Exemple pour 10 candidats par session de formation
- Durée de la formation : 10H
- Tarif du PSC1 : 50 €/candidat
- Investissement de base 4 000 €
- Montant des charges par formation : 50 €

Calcul de rentabilité :

- Le matériel est amorti dès le 89^{ème} candidat
- Les recettes générées sont de 45 € par candidat à partir du 90^{ème} candidat

Amortissement :

- De la 1^{ère} session de formation à la 9^{ème} session de formation : amortissement du matériel
- Session n° 10 : recettes de 45 €
- Session n° 11 : recettes de 450 €
- Etc...

ATTENTION !!!

**CETTE SIMULATION NE TIEN PAS COMPTE DES AIDES DE LA DDJS, DES CONSEILS
GENERAUX ET REGIONAUX**

**L'UFOLEP NATIONALE APPORTERA SON AIDE FINANCIERE¹ POUR L'INVESTISSEMENT
MATERIEL + UNE AIDE A LA FORMATION EFFECTIVE DES STAGIAIRES PSC1 ANSI QUE LA
PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION AU MONITORAT POUR LES PERSONNES ISSUES DES
COMITES VOLONTAIRES POUR S'ENGAGER DANS CETTE DEMARCHE**

¹ Le montant de l'aide financière accordée aux comités pour l'investissement matériel de l'UFOLEP nationale sera diffusé auprès du réseau dès la validation par les membres du Comité Directeur National du projet de budget 2010

PNF SPECIFIQUE TWIRLING BATON

Nous avons le plaisir de vous informer que le PNF Spécifique twirling-bâton (filiales de formation des animateurs et des officiels) a été validé par les membres de la Commission Nationale Formation.

Aussi, vous retrouverez sur le site fédéral (www.ufolep.org), à la rubrique Formation / Les formations par activités sportives / Twirling, les documents suivants :

- le PNF Spécifique Twirling,
- des documents d'évaluation,
- des grilles d'observation,
- la fiche de synthèse,

N'hésitez pas toutefois à interpellier la CNS Twirling ou le Pôle Formation pour de plus amples renseignements.



Pôle développement

Cont@ct



200 nouvelles missions Service Civil Volontaire à pourvoir en mars 2010

Une nouvelle "fenêtre" de recrutement de jeunes en service civil volontaire est ouverte pour le mois de mars 2010.

La Ligue de l'enseignement dispose d'environ 200 postes SCV de 6 mois. Deux dates de recrutements sont autorisées :

- 1^{er} mars 2010 (fin de contrat le 31 août 2010)
- 31 mars 2010 (fin de contrat le 29 septembre 2010)

Étant donné le calendrier très resserré, la règle d'attribution sera "premier dossier complet arrivé, premier servi".

Vous pouvez dès à présent vous lancer dans l'élaboration des fiches missions. Celles-ci doivent nous parvenir par mail pour validation, en amont du recrutement, à l'adresse : adupin@laligue.org avec copie à aelouadehe.laligue@ufolep-usep.fr.

Après validation de la fiche mission, vous pourrez procéder à l'élaboration du dossier. La procédure à suivre ainsi que les documents nécessaires se trouvent sur le site intranet de la Ligue de l'enseignement, section « Jeunesse », rubrique « Service Civil Volontaire », sous-rubrique « recrutements mars 2010- docs ».

Merci de nous retourner les dossiers complets dans les meilleurs délais à l'adresse suivante

Ligue de l'enseignement
Service Civil Volontaire
Alice Dupin/ Aurèle Lavillard
3 rue Récamier
75341 Paris Cedex 7

La « Fiche Mission » Volontaires en service civil dans la fédération.

Titre de la Mission	<i>Mission de référence du Catalogue national Domaine de référence</i>
Fédération dans laquelle se déroule la mission	
Secteur, service, fédération sportive de rattachement de la mission	
Terrain(s) d'intervention du volontaire en service civil	
Objectif de la mission	
Indemnité du (des) volontaire(s)	
662,00 euros par mois	
Autres prestations fournies	
<i>Il n'y a aucune obligation à proposer une prestation au-delà de l'indemnité perçue par le volontaire. Mais il est utile de le préciser le cas échéant, pour en informer les futurs volontaires.</i>	
Durée	
6 mois	
Calendrier de la mission (hebdomadaire et mensuel)	
<i>Dans cette rubrique il vous faut définir un emploi du temps prévisionnel : <u>Par semaine</u> : journées de présence du volontaire, présence du volontaire certains soirs ou week-end... <u>Au cours des 6 mois</u> : le travail sur certaines missions peut varier (vacances scolaires notamment)... Le calendrier tient compte de ces variations.</i>	
Temps de travail hebdomadaire (minimum 26 heures/semaine)	
Tuteur dans la fédération	
Nom et Prénom : Fonction dans la Fédération : Téléphone : Email :	
Modalités concrètes d'exercice du tutorat et d'accompagnement du volontaire en service civil	
<i>A quel rythme, durant quelle période, de quelle manière le volontaire est-il accompagné et éventuellement formé pour gagner en autonomie et pouvoir aborder tous les aspects de sa mission ?</i>	
Eventuelles formations	
<i>Indiquez les formations envisagées pour une bonne réalisation de la mission. Ces « formations à la mission » sont facultatives et à la charge de l'association.</i>	
Nombre de volontaires attendus en même temps	
<i>Souhaitez vous recevoir un ou plusieurs volontaires sur cette mission ?</i>	
Activités du volontaire	
Interlocuteurs du volontaire durant sa mission	
<i>Qui sont les personnes ou institutions avec lesquelles le volontaire sera conduit à nouer des contacts ? (bénévoles, enseignants, autres jeunes, associations, animateurs, directeurs d'écoles, anciens, etc.)</i>	
Articulation avec les acteurs en place	
<i>En quoi la mission contribue au développement du bénévolat ? En quoi la mission ne concurrence-t-elle pas l'emploi ? Préciser la distinction des rôles entre le volontaire et les différents acteurs intervenant sur le champ concerné.</i>	
Conditions et moyens de travail	
Prise en charge des frais de transport pour se rendre aux formations civiques mensuelles. <i>Il n'est pas nécessaire que tous les volontaires disposent en permanence et individuellement d'un bureau avec téléphone et ordinateur. Cela dépend des missions et peut être mutualisé. En revanche, il est utile qu'ils aient un espace où se retrouver s'ils sont plusieurs, et où lancer leurs actions</i>	
Déplacements envisagés	
<i>Indiquez les déplacements spécifiques utiles à la mission du volontaire. Ces déplacements sont à la charge de l'association.</i>	
Bagage préalable dont doit éventuellement disposer le volontaire	

La « Fiche Mission » Volontaires en service civil mis à disposition d'une association.

Titre de la Mission	<i>Mission de référence du Catalogue national Domaine de référence</i>
Association dans laquelle se déroule la mission	
Terrain(s) d'intervention du volontaire en service civil	
Objectif de la mission	
Indemnité du (des) volontaire(s)	
662,00 euros par mois	
Autres prestations fournies	
<i>Il n'y a aucune obligation à proposer une prestation au-delà de l'indemnité perçue par le volontaire. Mais il est utile de le préciser le cas échéant, pour en informer les futurs volontaires.</i>	
Durée	
6 mois	
Calendrier de la mission (hebdomadaire et mensuel)	
<i>Dans cette rubrique il vous faut définir un emploi du temps prévisionnel : <u>Par semaine</u> : journées de présence du volontaire, présence du volontaire certains soirs ou week-end... <u>Au cours des 6 mois</u> : le travail sur certaines missions peut varier (vacances scolaires notamment)... Le calendrier tient compte de ces variations.</i>	
Temps de travail hebdomadaire (minimum 26 heures/semaine)	
Tuteur dans l'association	
Nom et Prénom :	
Fonction dans l'association :	
Téléphone :	
Email :	
Tuteur dans la fédération	
Nom et Prénom :	
Fonction dans Fédération :	
Téléphone :	
Email :	
Modalités concrètes d'exercice du tutorat et d'accompagnement du volontaire en service civil	
<i>A quel rythme, durant quelle période, de quelle manière le volontaire est-il accompagné et éventuellement formé pour gagner en autonomie et pouvoir aborder tous les aspects de sa mission ? Comment s'articulent le tutorat de l'association et celui de la fédération ?</i>	
Eventuelles formations	
<i>Indiquez les formations envisagées pour une bonne réalisation de la mission. Ces « formations à la mission » sont facultatives et à la charge de l'association.</i>	
Nombre de volontaires attendus en même temps	
<i>Souhaitez vous recevoir un ou plusieurs volontaires sur cette mission ?</i>	
Activités du volontaire	
Interlocuteurs du volontaire durant sa mission	
<i>Qui sont les personnes ou institutions avec lesquelles le volontaire sera conduit à nouer des contacts ? (bénévoles, enseignants, autres jeunes, associations, animateurs, directeurs d'écoles, anciens, etc.)</i>	
Articulation avec les acteurs en place	
<i>En quoi la mission contribue au développement du bénévolat ? En quoi la mission ne concurrence-t-elle pas l'emploi ? Préciser la distinction des rôles entre le volontaire et les différents acteurs intervenant sur le champ concerné.</i>	
Conditions et moyens de travail	
<i>Les frais de transport pour se rendre aux formations civiques mensuelles sont pris en charge par la fédération. Il n'est pas nécessaire que tous les volontaires disposent en permanence et individuellement d'un bureau avec téléphone et ordinateur. Cela dépend des missions et peut être mutualisé. En revanche, il est utile qu'ils aient un espace où se retrouver s'ils sont plusieurs, et où lancer leurs actions</i>	
Déplacements envisagés	
<i>Indiquez les déplacements spécifiques utiles à la mission du volontaire. Ces déplacements sont à la charge de l'association.</i>	
Bagage préalable dont doit éventuellement disposer le volontaire	

Catalogue national des missions de service civil volontaire de la Ligue de l'enseignement

Citoyenneté

Accompagnement des Juniors Associations.....	2
Accompagnement des conseils de jeunes.....	3
Accompagnement de collectifs de défense d'une cause.....	4
Education à la diversité et promotion de l'Egalité	5
Promotion et accompagnement de la participation des habitants.....	6
Soutien au bénévolat	7
Web-reporter	8

Culture, Education, Sports et loisirs

Promotion et accompagnement d'activités culturelles	9
Organisation d'échanges interculturels	10
Promotion du cinéma auprès des jeunes publics	11
Soutien à la production et à la diffusion culturelle ou à la citoyenneté par le sport.....	12
Sport et patrimoine culturel.....	13
Lire et faire lire	14
Accompagnement à la scolarité	15
Mission lecture.....	16
Sensibilisation de nouveaux publics aux pratiques sportives.....	17
Multisport.....	18
Rencontres sportives inter-écoles USEP	19
Jeux et jeunes publics.....	20
Promotion et accompagnement de la participation des élèves	21

Santé

Education à la santé et prévention.....	22
---	----

Solidarité, Solidarité internationale et actions humanitaires

Sensibilisation à la solidarité internationale.....	23
---	----

Environnement

Sensibilisation à un environnement durable.....	24
Agenda 21 dans les fédérations de la Ligue de l'enseignement	25

Domaine

Solidarité / santé / éducation sports et loisirs / sécurité civile / prévention / solidarité internationale et actions humanitaires / culture / **citoyenneté** / environnement / emploi formation et développement économique

Objectif d'intérêt général

Favoriser la prise d'initiative citoyenne des jeunes de moins de 18 ans.

Action de la Ligue de l'enseignement

Aux côtés de la confédération des MJC de France, de la fédération nationale des centres sociaux et socioculturels, et de l'association Jets d'Encre, la Ligue de l'enseignement anime le Réseau National des Juniors Associations (RNJA), qui vise à accompagner les initiatives et projets associatifs des jeunes de moins de 18 ans.

Mission

Le dispositif « junior-associations » mérite d'être plus largement connu et promu, afin de permettre à davantage de jeunes d'initier un parcours citoyen et de donner corps à leurs projets. La facilité de contact qui s'établit de jeune à jeune est l'atout d'une mission de service civil volontaire.

Ainsi, le volontaire a pour mission de promouvoir le dispositif « Junior Association » auprès de publics variés, en intervenant aussi bien lors des formations des délégués élèves que dans des forums associatifs, en diffusant l'information dans les structures en contact avec les jeunes, etc. D'autre part, il favorise les rencontres entre les juniors associations déjà constituées d'un territoire et d'autres jeunes ayant divers types d'engagements (médiats lycéens, délégués élèves, membres de conseils de jeunes etc.), en organisant échanges de pratiques et formations. Enfin il communique sur leurs activités et les associe à la vie fédérative de la Ligue de l'enseignement.

Terrains d'intervention

Etablissements scolaires, associations et juniors associations, centres socioculturels, MJC, foyers ruraux, BIJ, PIJ, Services Jeunesse, Services d'Education Spécialisée, lieux de vie fréquentés par les jeunes etc.

Secteur(s) concerné(s) :

- Juniors associations
- Vie associative
- UFOLEP
- Culture
- Jeunesse
- Citoyenneté
- Education.

Notes sur la mission

Seul le permanent agréé par le Réseau National des Juniors Associations comme relais départemental procède aux habilitations, coordonne le comité de pilotage, et est l'interlocuteur des banques. Le volontaire ne doit pas prendre en charge ces aspects. Les volontaires investis auprès des Juniors Associations bénéficient d'un accompagnement national, notamment sur les aspects de la structuration associative et sur l'accompagnement de projets à l'initiative de jeunes.

Domaine

Solidarité / santé / éducation sports et loisirs / sécurité civile / prévention / solidarité internationale et actions humanitaires / culture / **citoyenneté** / environnement / emploi formation et développement économique

Objectif d'intérêt général

Permettre aux jeunes investis dans les conseils d'enfants et de jeunes d'en faire une véritable expérience citoyenne, et leur faire découvrir l'univers des engagements qu'ils pourront expérimenter tout au long de leur vie.

Action de la Ligue de l'enseignement

La Ligue de l'enseignement prend en charge l'animation de conseils municipaux d'enfants et de conseils de jeunes qui font vivre les échanges et le développement d'idées citoyennes et enrichissent les politiques locales.

Mission

Au-delà des productions propres à chaque conseil d'enfants et de jeunes, que les animateurs professionnels contribuent à faire émerger, des rencontres et échanges entre différents conseils de jeunes et avec d'autres jeunes engagés (jeunes de l'USEP, junior associations, délégués élèves, conseillers vie lycéenne, engagés éducatifs etc.) gagnent à être organisés. En confrontant leurs différentes réalités, les jeunes vont découvrir de nouvelles pistes de réflexion et d'action, et leur participation s'en trouvera renforcée. Ils pourront ainsi débiter un véritable parcours civique.

Ainsi, le volontaire organise de tels événements entre les différentes villes d'un territoire et a une mission de sensibilisation dans les conseils de jeunes et d'enfants. Etant lui-même engagé, sa capacité à dialoguer de pair à pair est un atout.

Terrains d'intervention

Collectivités territoriales dotées de conseils de jeunes et d'enfants, établissements scolaires, lieux de vie fréquentés par les jeunes.

Secteur(s) concerné(s) :

- Education
- Vie associative
- Jeunesse
- Citoyenneté

* * *

Notes sur la mission

Le volontariat ne se substitue pas à l'action des animateurs des conseils de jeunes.

Domaine

Solidarité / santé / éducation sports et loisirs / sécurité civile / prévention / solidarité internationale et actions humanitaires / culture / **citoyenneté** / environnement / emploi formation et développement économique

Objectif d'intérêt général

Mobiliser les citoyens, coordonner leurs initiatives pour mener des campagnes d'opinion et faire avancer des causes communes.

Action de la Ligue de l'enseignement

Fédération d'éducation populaire, mouvement républicain, la Ligue de l'enseignement anime, coordonne ou participe à de nombreux collectifs d'associations, d'acteurs et d'institutions diverses qui défendent une cause commune. En particulier, la défense des droits de l'homme, la lutte contre les discriminations ou la laïcité fondent l'engagement commun de nombre d'institutions publiques et privées dans des collectifs animés par la Ligue de l'enseignement dont l'objet est la mutualisation.

Mission

Le volontaire a pour mission de renforcer la capacité d'action du collectif, en favorisant la mise en relation d'associations, collectivités ou institutions qui s'engagent pour la cause, en facilitant l'élaboration de projets communs à ces structures, et en facilitant leur mise en œuvre. Il relaie les campagnes nationales et fait circuler les outils. Il contribue ainsi à renforcer les liens entre ces acteurs et à donner de l'ampleur et de nouveaux débouchés à leurs projets.

Il veille particulièrement à l'implication de jeunes dans les campagnes menées, en tant qu'acteurs et pas seulement en tant que public visé par les actions du collectif.

Terrains d'intervention

Associations, collectivités locales, institutions (centres d'accueil de loisirs, centres de vacances, centres socioculturels, MJC, foyers ruraux).

Secteur(s) concerné(s) :

- Culture
- Jeunesse
- Citoyenneté
- Education.

* * *

Notes sur la mission

Le volontaire ne représente pas à lui seul la Ligue de l'enseignement départementale dans le collectif.

Domaine

Solidarité / santé / éducation sports et loisirs / sécurité civile / prévention / solidarité internationale et actions humanitaires / culture / **citoyenneté** / environnement / emploi formation et développement économique

Objectif d'intérêt général

Eduquer les jeunes contre les préjugés, mettre en valeur la diversité, promouvoir les valeurs d'égalité et de laïcité, et lutter ainsi contre les causes des discriminations.

Action de la Ligue de l'enseignement

Membre depuis sa fondation du collectif d'animation des semaines d'éducation contre le racisme, la Ligue de l'enseignement est aujourd'hui un acteur majeur de l'éducation à la diversité et de la lutte contre les préjugés racistes, mais aussi sexistes, homophobes, ou touchant les personnes handicapées. Centre de ressource pour des actions éducatives dans ces domaines, la Ligue de l'enseignement intervient à l'école et après l'école pour promouvoir les valeurs d'égalité et de respect.

Mission

Le volontaire a pour mission d'intervenir en milieu scolaire et péri-scolaire, pour sensibiliser les jeunes à la diversité et promouvoir les valeurs d'égalité et de respect. Il s'appuie pour cela sur des protocoles d'intervention conçus par la Ligue de l'enseignement, et utilisant divers supports pédagogiques (films, jeux, outils interactifs). L'intervention de jeunes volontaire, plutôt que d'enseignants ou de professionnels, rend plus facile l'expression des préjugés, préalable nécessaire à leur déconstruction. La proximité générationnelle est un autre atout pour la transmission de valeurs positive et la sensibilisation à la question des discriminations.

Terrains d'intervention

Etablissements scolaires, classes découvertes, centres d'accueil de loisirs, centres de vacances, centres socioculturels, MJC, foyers ruraux.

Secteur(s) concerné(s) :

- Culture
- Jeunesse
- Citoyenneté
- Education.

Notes sur la mission

Les volontaires n'interviennent en classe qu'après avoir été formés.

Domaine

Solidarité / santé / éducation sports et loisirs / sécurité civile / prévention / solidarité internationale et actions humanitaires / culture / **citoyenneté** / environnement / emploi formation et développement économique

Objectif d'intérêt général

Favoriser la participation citoyenne, pour faire vivre la démocratie.

Action de la Ligue de l'enseignement

Depuis sa création, par les projets, campagnes, actions d'intérêt général conduits par ses fédérations départementales et leurs 30 000 associations affiliées, la Ligue de l'enseignement invite à une participation accrue des habitants, jeunes ou moins jeunes, en particulier issus de milieux populaires, pour renforcer la démocratie dans les faits.

Mission

Le volontaire organise sur un territoire donné des rencontres entre les citoyens, qu'ils soient habitants d'un quartier, parents, étudiants, jeunes, porteurs de projet etc. Il leur fait découvrir les ressources associatives locales afin de les inciter à développer leurs propres projets. Il accueille et informe le public en des circonstances variées, tenant compte des modes de vie des publics visés. Il communique pour favoriser leur participation aux débats publics et pour le développement de la démocratie locale. Il accompagne le développement des projets en faisant connaître les outils disponibles.

Terrains d'intervention

Tous territoires (urbain, rural), universités, marchés, associations, centres socioculturels, MJC...

Secteur(s) concerné(s) :

- Citoyenneté
- Jeunesse

Notes sur la mission

Le volontaire n'est pas un animateur qui intervient directement dans les projets : il accompagne et sert de relais d'information, pour aider les habitants à conduire leurs projets, pour faire vivre les débats locaux. Il est formé à la méthodologie de projet.

Domaine

Solidarité / santé / éducation sports et loisirs / sécurité civile / prévention / solidarité internationale et actions humanitaires / culture / **citoyenneté** / environnement / emploi formation et développement économique

Objectif d'intérêt général

Soutenir le projet d'intérêt général d'une association composées exclusivement de bénévoles.

Action de la Ligue de l'enseignement

Le bénévolat est au cœur de la vie associative que la Ligue de l'enseignement soutient depuis ses origines. Elle a en effet contribué à l'élaboration de la loi de 1901 en tant qu'elle contribue à l'émancipation des citoyens. Aujourd'hui, parmi les 30 000 associations affiliées, nombreuses sont celles qui s'appuient uniquement sur des bénévoles, et auxquelles les fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement apportent conseils et soutien.

Mission

Dans une logique de développement de la vie associative, au service de projets d'intérêt général, le volontaire soutient une ou plusieurs associations uniquement composées de bénévoles. Il fait appel aux outils associatifs développés par la fédération départementale, et apporte son appui au développement de leur projet.

Terrains d'intervention

Associations.

Secteur(s) concerné(s) :

- Culture
- Jeunesse
- Citoyenneté
- Education.

Notes sur la mission

Dans l'association qu'il accompagne, le volontaire assume des tâches nouvelles, des tâches de développement. Son action ne se substitue pas à celle des bénévoles déjà présents, et notamment les administrateurs. Il contribue à mobiliser davantage de bénévoles. Par ailleurs, le volontaire n'est jamais placé en situation d'encadrement ou d'animation directe d'activités éducatives qui supposent un diplôme professionnel (BAFA/ BAFD, BP GEPS, etc.).

Domaine

Solidarité / santé / éducation, sports et loisirs / sécurité civile / prévention / solidarité internationale et actions humanitaires / culture / **citoyenneté** / environnement / emploi formation et développement économique

Objectif d'intérêt général

La mission contribue à la mise en valeur des activités associatives d'intérêt général, favorise l'expression citoyenne des jeunes et moins jeunes, contribue à la valorisation et la dynamisation des territoires.

Action de la Ligue de l'enseignement

La Ligue de l'enseignement fédère 30 000 associations à travers le territoire, généralistes, sportives, culturelles ou de loisirs, juniors ou non, qui trouvent sur leur territoire outils, ressources et matière à se développer, à mutualiser leurs actions, à organiser des événements communs. Elle dispose de nombreux outils d'information, sites internet, journaux, revues pour rendre compte de son actualité.

Mission

Un espace de dialogue et d'information est à investir. L'univers associatif se distingue par sa dimension collective, offrant des cadres pour faire ensemble, mais également par ses carences à se rendre visible, à se faire connaître et reconnaître. Alors qu'au fil du temps les projets se renouvellent, il apparaît utile et nécessaire de contribuer à leur mise en lumière, de témoigner de leurs réalisations.

Le volontaire a une mission de reporter, allant sur le terrain à la rencontre des associations. Il dispose d'une excellente occasion de nouer les contacts et de renforcer les liens associatifs sur un territoire. Il s'appuie sur les outils d'information et de communication existants, pour les enrichir de nouveaux contenus. Il réalise des reportages sur les activités, événements et réalisations associatives (rédaction de brèves, d'articles, prise de son, photographie, vidéo...), envoie ses articles, anime un blog autour d'un thème donné et mobilise d'autres contributeurs bénévoles.

Terrains d'intervention

Associations, équipements et divers partenaires de la Ligue de l'enseignement.

Secteur(s) concerné(s) :

- Tous secteurs.

* * *

Notes sur la mission

Les rencontres doivent dominer l'activité du volontaire, pour garantir une expérience de socialisation.

Le temps consacré à la gestion de l'outil informatique ne doit pas excéder 50% de l'activité du volontaire.

Le volontaire ne doit pas être responsable de l'intégralité d'un site internet de la fédération ou de l'association dans laquelle il se trouve, ni de la maintenance du réseau informatique.

Domaine

Solidarité / santé / éducation sports et loisirs / sécurité civile / prévention / solidarité internationale et actions humanitaires / **culture** / citoyenneté / environnement / emploi formation et développement économique

Objectif d'intérêt général

Contribuer à une éducation artistique pour tous.

Action de la Ligue de l'enseignement

Depuis son origine, la Ligue de l'enseignement défend l'accès aux arts et à la culture. Chaque fédération départementale, grâce à son réseau d'associations, développe un projet culturel en partenariat avec les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités, les institutions culturelles, fondé sur une éducation artistique pour tous dans le cadre d'un développement culturel concerté.

Mission

Le volontaire apporte son appui aux activités culturelles organisées ou soutenues par la fédération départementale. Il contribue à l'animation du réseau culturel de la fédération départementale, organise des rencontres destinées aux échanges de pratiques, accompagne un ou plusieurs projets de diffusion artistique. Il est un relais des événements culturels nationaux dans lesquels la Ligue de l'enseignement est impliquée, et aide à faire circuler les informations.

Terrains d'intervention

Associations, centres d'accueil de loisirs, centres de vacances, centres socioculturels, MJC...

Secteur(s) concerné(s) :

- Culture
- Jeunesse
- Citoyenneté
- Education.
- vie associative

Notes sur la mission

Le volontaire contribue à l'implication de bénévoles dans les projets culturels.

Les activités du volontaire ne doivent pas entrer en concurrence avec celles de professionnels de la culture impliqués localement.

Le volontaire n'est jamais placé en situation d'encadrement ou d'animation directe d'activités culturelles qui supposent un diplôme professionnel (BAFA/ BAFD, BP GEPS, etc.).

Il n'est pas en charge des partenariats ou demandes de subventions impliquant des contacts à long terme.

Il n'est jamais le seul accompagnateur d'un projet.

Organisation d'échanges interculturels

Domaine

Solidarité / santé / **éducation sports et loisirs** / sécurité civile / prévention / solidarité internationale et actions humanitaires / **culture** / citoyenneté / environnement / emploi formation et développement économique

Objectif d'intérêt général

Promouvoir la citoyenneté européenne et mondiale par le biais d'échanges interculturels.

Action de la Ligue de l'enseignement

Depuis plus de 50 ans, la Ligue de l'Enseignement soutient et encourage les rencontres de jeunes en Europe et dans le monde. Elle s'implique dans différents réseaux européens pour les promouvoir et jouer un rôle dans la construction Européenne en cours. Elle favorise les échanges interculturels, les projets transnationaux sur des thèmes multiples, les communications linguistiques et numériques.

Mission

Le volontaire accompagne la préparation des rencontres et échanges interculturels de jeunes. Il participe à l'organisation des rencontres thématiques. En réunissant de la documentation, il facilite la future immersion des jeunes prêts au départ dans leur pays d'accueil, organise des correspondances et de la communication entre les jeunes, avant et après les échanges.

Terrains d'intervention

Centres d'accueil de loisirs, centre de vacances, classes découvertes, associations, centres socioculturels, MJC, foyers ruraux.

Secteur(s) concerné(s) :

- Culture
- Jeunesse
- Citoyenneté
- Education.

Domaine

Solidarité / santé / **éducation sports et loisirs** / sécurité civile / prévention / solidarité internationale et actions humanitaires / **culture** / citoyenneté / environnement / emploi formation et développement économique

Objectif d'intérêt général

La mission contribue à la sensibilisation des jeunes publics au 7^{ème} art.

Action de la Ligue de l'enseignement

La Ligue de l'enseignement intervient dans le domaine du cinéma et de l'éducation à l'image via les 20 réseaux Cinéligue présents dans 52 départements (36 circuits itinérants, 68 salles fixes, 650 points de diffusion au total) et via 23 fédérations départementales qui développent des projets éducatifs dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel.

Mission

Entre les activités de programmation et de diffusion, un besoin de médiation autour des œuvres s'exprime, qui suppose un dialogue régulier avec l'ensemble des acteurs, établissements scolaires et enseignants, responsables et animateurs des centres de vacances et de loisirs, associations de quartiers, centres socioculturels et cinémas d'art et d'essai, etc.

Ainsi, le volontaire dialogue avec les structures impliquées dans le cinéma, mais aussi avec les acteurs éducatifs qu'il sensibilise au 7^{ème} art. Il propose des films en fonction des projets éducatifs des établissements, contribue aux interventions auprès des jeunes, développe des outils pédagogiques (par exemple en mobilisant des enseignants bénévoles).

Terrains d'intervention

Etablissements scolaires, centres d'accueil de loisirs, centre de vacances, classes découvertes, associations, centres socioculturels, MJC, foyers ruraux.

Secteur(s) concerné(s) :

- Cinéma
- Culture
- Vacances
- Loisirs
- Education à l'image
- Classes découvertes

* * *

Notes sur la mission

Les interventions des volontaires se font aux côtés des éducateurs responsables des groupes de jeunes à sensibiliser.

Le volontaire n'assume jamais seul la définition de projets pédagogiques.

Le volontariat ne doit pas fragiliser les métiers d'animateur cinéma jeune public et de projectionniste.

Domaine

Solidarité / santé / **éducation sports et loisirs** / sécurité civile / prévention / solidarité internationale et actions humanitaires / **culture** / citoyenneté / environnement / emploi formation et développement économique

Objectif d'intérêt général

Contribuer à la production et à la diffusion culturelle ou à la citoyenneté par le sport.

Action de la Ligue de l'enseignement

La Ligue de l'enseignement fédère des associations culturelles et sportives, et gère nombre d'équipements (salles de spectacles, établissements socioculturels, etc.). De multiples rencontres, événements, spectacles, tournois associatifs rythment la vie de ces structures, mobilisant aussi bien bénévoles que professionnels.

Mission

En favorisant l'émergence de projets culturels et de rencontres sportives, la Ligue de l'enseignement enregistre des demandes croissantes de soutien logistique et technique. Les volontaires peuvent apporter leur aide physique à l'organisation matérielle des rencontres sportives, événements et spectacles culturels, au cours d'un volontariat technique. Ils s'insèrent dans une équipe et développent une conscience aiguë de leur action sur le programme d'éducation populaire auquel ils contribuent, en nouant des contacts de qualité avec les sportifs ou les artistes.

Terrains d'intervention

Associations culturelles ou sportives, junior-associations, centres socioculturels, MJC, foyers ruraux, lieux de diffusion culturelle, etc.

Secteur(s) concerné(s) :

- Culture
- Junior-associations culturelles ou sportives
- UFOLEP
- USEP

* * *

Notes sur la mission

Ce type de mission est ouvert à tous les jeunes, y compris sans qualification, motivés par une contribution aux événements culturels ou sportifs.

Les volontaires doivent être suffisamment associés aux événements culturels ou aux rencontres sportives qu'ils aident à mettre en place pour en appréhender l'utilité, percevoir les objectifs d'intérêt général poursuivis. Ils sont ainsi intégrés à une équipe, participent aux éventuels choix de programmation.

Domaine

Solidarité / santé / **éducation sports et loisirs** / sécurité civile / prévention / solidarité internationale et actions humanitaires / **culture** / citoyenneté / environnement / emploi formation et développement économique

Objectif d'intérêt général

Dynamiser les territoires en conciliant pratiques sportives et événements culturels, promouvoir par ce biais les sites remarquables.

Action de la Ligue de l'enseignement

Fédération affinitaire multisports au sein de la Ligue de l'enseignement, l'UFOLEP a pour ambition de contribuer à la formation d'un citoyen sportif acteur de la société d'aujourd'hui. Elle contribue à une pratique sportive de loisirs ou en famille, pour tous.

Mission

Le sport est un moyen innovant de sensibiliser les plus jeunes et leurs familles à la découverte du patrimoine culturel, qui est encore insuffisamment développé.

La mission vise donc à intégrer un volet culturel dans les événements sportifs organisés par les fédérations UFOLEP ou USEP et leurs associations sur un territoire donné, ou à proposer de nouvelles manifestations mêlant sport et culture. Le volontaire est en contact avec les associations culturelles et sportives d'un territoire pour les inviter à des manifestations communes. Il identifie des sites remarquables qui gagneraient à être investis en ces occasions. Il accompagne la réalisation des événements et communique à leur sujet pour diffuser les bonnes pratiques.

Terrains d'intervention

Associations sportives, associations culturelles

Secteur(s) concerné(s) :

- Culture
- Cinéma
- UFOLEP
- USEP

* * *

Notes sur la mission

Les volontaires ne doivent pas remplacer les animateurs bénévoles ou professionnels des activités sportives. Il ne doit pas être exigé d'eux qu'ils disposent du BP JEPS ou du BAFA, ni même qu'ils suivent la filière STAPS. Leur mission est avant tout une mission de sensibilisation et de médiation.

Domaine

Solidarité / santé / **éducation sports et loisirs** / sécurité civile / prévention / solidarité internationale et actions humanitaires / **culture** / citoyenneté / environnement / emploi formation et développement économique

Objectif d'intérêt général

Promouvoir la lecture plaisir auprès des enfants (des écoles et d'autres structures éducatives) et favoriser le lien intergénérationnel entre enfants et lecteurs bénévoles de plus de 50 ans.

Action de la Ligue de l'enseignement

Aux côtés de l'UNAF, la ligue de l'enseignement anime l'association Lire et faire Lire, un programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle. Des bénévoles de plus de 50 ans interviennent auprès de jeunes enfants pour des lectures à haute voix afin de leur transmettre le plaisir de la lecture.

Mission

La mission permet de faire le lien entre les écoles (et autres structures) en demande de lecteurs, et les bénévoles de plus de 50 ans qui souhaitent faire partager leur plaisir de la lecture. Elle étoffe l'accompagnement des groupes de bénévoles.

Ainsi, le volontaire intervient dans les écoles auprès des équipes éducatives pour leur présenter le programme Lire et faire Lire. Il diffuse les outils d'information. En parallèle, il mobilise de nouveaux bénévoles et les accompagne, assure le lien entre les différents groupes de bénévoles, organise des rencontres, leur propose des formations en mobilisant des intervenants. Il contribue aussi aux partenariats en identifiant des lieux-ressources, en faisant circuler des idées de littérature jeunesse, ou en sollicitant des écrivains. Il communique sur les actions locales, réalise une lettre d'information et relaie les campagnes nationales de l'association.

Terrains d'intervention

Etablissements scolaires, structures éducatives et petite enfance, associations de seniors, bibliothèques et médiathèques, structures médico-sociales.

Secteur(s) concerné(s) :

- Lire et faire lire
- Education
- Culture

* * *

Notes sur la mission

Le volontaire ne doit pas avoir la charge des partenariats et des financements, mais il peut participer à la mise en place et à l'organisation d'événements.

De même pour la gestion administrative : il n'en assume éventuellement qu'une petite part. Sa mission doit rester complémentaire de celle du coordinateur départemental.

Domaine

Solidarité / santé / **éducation sports et loisirs** / sécurité civile / prévention / solidarité internationale et actions humanitaires / culture / citoyenneté / environnement / emploi formation et développement économique

Objectif d'intérêt général

Favoriser la réussite scolaire des enfants et des jeunes.

Action de la Ligue de l'enseignement

Attachée à la réussite des jeunes et au service public, la Ligue de l'enseignement conduit une action permanente au côté de l'école, pour l'aider à accomplir sa mission. Pour que l'école soit celle de la réussite de tous les élèves, elle contribue à l'aménagement des temps et des espaces de vie des enfants. L'accompagnement à la scolarité vise ainsi à susciter, entretenir, redonner l'appétit d'apprendre, par l'accueil, l'aide au travail, la socialisation et l'ouverture culturelle.

Mission

Les structures périscolaires se cantonnent trop souvent à l'aide aux devoirs. Une mission de volontariat consiste à accompagner, permettre la transition vers le programme plus global et plus transversal d'accompagnement à la scolarité, renforçant ainsi les liens entre établissements scolaires, équipes éducatives des centres d'accueil et les familles.

Les volontaires s'appuient sur les principes de la Charte de l'accompagnement à la scolarité pour animer des réunions d'information (animateurs, parents), aider à la mise en œuvre concrète du dispositif dans les sites intéressés, rechercher et proposer de nouvelles activités enrichissant le programme d'accompagnement à la scolarité.

Terrains d'intervention

Centres d'accueil de loisirs, associations, centres socioculturels

Secteur(s) concerné(s) :

- Education et territoires
- Vie scolaire
- Culture

* * *

Notes sur la mission

Le volontaire doit pouvoir compter sur la mobilisation de l'ensemble des secteurs de la fédération départementale de la Ligue (culture, vacances, classes découvertes, UFOLEP, USEP) pour proposer de nouvelles activités d'accompagnement à la scolarité, et organiser diverses sorties.

Cette mission est parfois partiellement remplie par des vacataires. Le volontariat s'y substitue favorablement, en garantissant un lien durable entre les équipes éducatives, les enfants, et le jeune en service civil volontaire. Ce statut correspond en effet davantage à l'esprit de l'accompagnement à la scolarité.

Mission lecture

Domaine

Solidarité / santé / **éducation sports et loisirs** / sécurité civile / prévention / solidarité internationale et actions humanitaires / culture / citoyenneté / environnement / emploi formation et développement économique

Objectif d'intérêt général

Développer les pratiques de lecture, créer du lien à partir des livres.

Action de la Ligue de l'enseignement

Les fédérations de la Ligue de l'enseignement relaient et contribuent aux campagnes nationales en faveur du livre et de l'écriture, participent et animent des événements locaux, organisent directement des activités culturelles centrées sur la lecture et l'écriture auprès de différents publics et dans des lieux variés.

Mission

La mission « Lecture » implique différents volets : la sensibilisation des équipes d'animation aux activités reliées à la lecture, les interventions et animations (lectures, pratiques d'écriture, de poésie etc.) auprès de nouveaux publics (ados, pré-ados, primo-arrivants, etc.) et la mise en réseau de professionnels du livre et de la lecture et du monde éducatif, éditeurs, bibliothèques, partenaires, enseignants bénévoles pour proposer de nouveaux outils.

Terrains d'intervention

Centres de vacances et de loisirs, centres de formation, associations, centres socioculturels, MJC, foyers ruraux, etc.

Secteur(s) concerné(s) :

- Lecture
- Education
- Culture
- Centres de vacances et de loisirs
- Formation

Domaine

Solidarité / santé / **éducation sports et loisirs** / sécurité civile / prévention / solidarité internationale et actions humanitaires / culture / citoyenneté / environnement / emploi formation et développement économique

Objectif d'intérêt général

Favoriser l'accès aux pratiques sportives de nouveaux publics (femmes, enfants, jeunes en insertion, personnes handicapées, populations défavorisées etc.)

Action de la Ligue de l'enseignement

Fédération affinitaire multisports au sein de la Ligue de l'enseignement, l'UFOLEP a pour ambition de contribuer à la formation d'un citoyen sportif acteur de la société d'aujourd'hui. Elle contribue à une pratique sportive de loisirs ou en famille, pour tous.

Mission

Sensibiliser les associations sportives à l'accueil de nouveaux publics, à l'aide des outils et guides existants.
Organiser des événements destinés spécialement à des nouveaux publics : femmes, enfants, jeunes en insertion, personnes handicapées, populations défavorisées etc.
Etre à l'écoute de leurs attentes et besoins, être un médiateur auprès des responsables sportifs.
Enrichir les outils, communiquer sur les bonnes pratiques, animer blog ou site internet à ce sujet.

Terrains d'intervention

Associations sportives

Secteur(s) concerné(s) :

- UFOLEP

* * *

Notes sur la mission

Les volontaires ne doivent pas remplacer les animateurs bénévoles ou professionnels des activités sportives. Il ne doit pas être exigé d'eux qu'ils disposent du BP JEPS ou du BAFA, ni même qu'ils suivent la filière STAPS. Leur mission est avant tout une mission de sensibilisation et de médiation.

Domaine

Solidarité / santé / **éducation sports et loisirs** / sécurité civile / prévention / solidarité internationale et actions humanitaires / culture / citoyenneté / environnement / emploi formation et développement économique

Objectif d'intérêt général

Inciter à la pratique simultanée de différents sports pour développer les liens sociaux et dynamiser les territoires

Action de la Ligue de l'enseignement

Fédération affinitaire multisports au sein de la Ligue de l'enseignement, l'UFOLEP a pour ambition de contribuer à la formation d'un citoyen sportif acteur de la société d'aujourd'hui. Elle contribue à une pratique sportive de loisirs ou en famille, pour tous.

Mission

La mission vise le décloisonnement des activités physiques et sportives : les adultes aussi bien que les plus jeunes se concentrent en général sur une unique activité, et les différentes communautés sportives restent ainsi sans lien. En outre dans le développement des plus jeunes, la pratique de différents sports est un facteur d'équilibre. Un volontariat peut contribuer à favoriser les pratiques multi-activités, en proposant des événements sportifs originaux mobilisant différents publics (enfants, jeunes, adultes, familles).

Ainsi, le volontaire dialogue avec les responsables d'associations sportives, les sensibilise et les accompagne dans la mise en place d'événements et animations multi-activités. Il fait le lien entre les initiatives et témoigne des réussites.

Terrains d'intervention

Associations sportives, associations USEP

Secteur(s) concerné(s) :

- UFOLEP
- USEP

* * *

Notes sur la mission

Les volontaires ne doivent pas remplacer les animateurs bénévoles ou professionnels des activités sportives. Il ne doit pas être exigé d'eux qu'ils disposent du BP JEPS ou du BAFA, ni même qu'ils suivent la filière STAPS. Leur mission est avant tout une mission de sensibilisation et de médiation.

Rencontres sportives inter-écoles USEP

Domaine

Solidarité / santé / **éducation sports et loisirs** / sécurité civile / prévention / solidarité internationale et actions humanitaires / culture / citoyenneté / environnement / emploi formation et développement économique

Objectif d'intérêt général

Développer la citoyenneté des plus jeunes par le sport

Action de la Ligue de l'enseignement

Fédération sportive scolaire d'enfants regroupant 780000 adhérents, l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré - USEP est chargée d'une mission de service public. Elle a pour ambition de former des pratiquants sportifs capables de participer à la vie de la cité, par la pratique sportive, par la participation effective des enfants à la vie statutaire de l'association scolaire.

Mission

La mission vise à soutenir la démarche inter-associative des associations USEP, par l'organisation de rencontres et manifestations sportives inter-écoles sur un territoire, incluant un soutien logistique, de l'information, des propositions de thèmes et d'action (via par exemple les campagnes nationales).

Terrains d'intervention

Associations USEP

Secteur(s) concerné(s) :

- USEP

Domaine

Solidarité / santé / **éducation sports et loisirs** / sécurité civile / prévention / solidarité internationale et actions humanitaires / culture / citoyenneté / environnement / emploi formation et développement économique

Objectif d'intérêt général

Favoriser l'éveil citoyen par le biais des activités ludiques

Action de la Ligue de l'enseignement

Chaque année, 2,5 millions d'enfants et de jeunes sont accueillis dans les structures de la Ligue de l'enseignement, pour des activités éducatives et de loisirs. Le jeu occupe une place essentielle dans les projets éducatifs.

Mission

Le jeu est un outil d'apprentissage de la citoyenneté de tout premier plan. La mission vise à étoffer les idées de jeux que les animateurs des groupes d'enfants et de jeunes proposent, afin qu'ils disposent d'une gamme variée répondant à leurs besoins pédagogiques.

Ainsi le volontaire est à l'écoute des besoins des équipes pédagogiques, recense les jeux déjà utilisés, recherche de nouveaux jeux (jeux de carte, jeux de société, jeux tactiques, jeux coopératifs et non violents, grands jeux de pleine nature, etc.). Il les teste, les fait connaître et aide à leur mise en œuvre, maintient un lien entre tous les acteurs rencontrés autour de la thématique du jeu avec un blog ou un journal.

Terrains d'intervention

Associations, classes découvertes, centres d'accueil de loisirs, centres de vacances, centres socioculturels, MJC, foyers ruraux.

Secteur(s) concerné(s) :

- Vacances
- Loisirs
- Classes découvertes
- Vie associative
- Citoyenneté

* * *

Notes sur la mission

Loin de concurrencer les engagés éducatifs, les volontaires leur fournissent des moyens d'action et agissent comme personnes ressources.

Domaine

Solidarité / santé / **éducation sports et loisirs** / sécurité civile / prévention / solidarité internationale et actions humanitaires / culture / citoyenneté / environnement / emploi formation et développement économique

Objectif d'intérêt général

Contribuer au développement de la citoyenneté des jeunes.

Action de la Ligue de l'enseignement

La Ligue de l'enseignement est impliquée de longue date dans l'éducation à la citoyenneté. La formation des délégués – élèves en est une composante importante, dans laquelle sont engagées de nombreuses fédérations départementales. En effet la loi institue dans les établissements scolaires la représentation d'élèves dans diverses structures délibératives ou consultatives, pour y améliorer la démocratie au quotidien. La formation vise, en partenariat avec les équipes éducatives, à permettre aux jeunes participants de ces instances de vivre pleinement l'expérience d'un mandat, d'un engagement, des rapports entre électeurs et élus.

Mission

Le volontaire participe aux réunions préparatoires entre les établissements scolaires et la fédération départementale. Il propose les outils pédagogiques conçus par la fédération. Il informe les enseignants de la tenue des formations. Il mobilise intervenants et partenaires. Il accompagne ainsi les élèves à une prise de conscience des droits et devoirs résultant de leur fonction, il les sensibilise à l'utilisation d'outils pour organiser leur vie de classe, préparer les conseils de classes, etc. Il peut conduire lui-même la formation s'il est formé à l'exercice.

Terrains d'intervention

Etablissements scolaires (écoles, collège et lycées), conseils académiques de la vie lycéenne.

Secteur(s) concerné(s) :

- Education.
- Jeunesse
- Citoyenneté

Notes sur la mission

Le volontaire est formé aux techniques d'animation de groupe, à la communication auprès des jeunes et sur les instances des établissements scolaires.

Cette mission est parfois partiellement remplie par des vacataires. Le volontariat s'y substitue favorablement, en garantissant un lien plus durable avec les jeunes formés.

Domaine

Solidarité / santé / éducation sports et loisirs / sécurité civile / prévention / solidarité internationale et actions humanitaires / culture / citoyenneté / environnement / emploi formation et développement économique

Objectif d'intérêt général

Prévenir les conduites à risque des jeunes, leur donner les repères nécessaires à une bonne santé

Action de la Ligue de l'enseignement

Dans le cadre des projets éducatifs territoriaux notamment, les fédérations de la Ligue de l'enseignement initient des projets variés d'éducation à la santé et de prévention, pour lesquels des besoins sont manifestes. Ils sont conduits dans les établissements scolaires, dans les centres de vacances et de loisirs ou de formation, auprès des délégués élèves ou dans les conseils municipaux de jeunes ou d'enfants, etc.

Mission

Sur les questions de prévention des pratiques à risques, c'est de jeune à jeune que les messages passent le mieux. Des volontaires peuvent donc conduire auprès de publics variés des sensibilisations, en animant des ateliers, en sollicitant des intervenants bénévoles (associations de prévention partenaires), en proposant de nouveaux outils, en dialogue avec les différents acteurs.

Terrains d'intervention

Etablissements scolaires, centres de vacances et de loisirs, centres de formation, centres socioculturels, MJC, foyers ruraux, associations, lieux de vie fréquentés par les jeunes.

Secteur(s) concerné(s) :

- Vacances
- Loisirs
- Centres de formation
- USEP
- UFOLEP

* * *

Notes sur la mission

Il convient de s'assurer que le volontaire bénéficie d'une formation aux questions de prévention et de santé. A aucun moment il ne doit endosser un rôle prescripteur vis-à-vis des problèmes de santé dont les jeunes peuvent souhaiter témoigner.

Domaine

Solidarité / santé / **éducation sports et loisirs** / sécurité civile / prévention / **solidarité internationale et actions humanitaires** / culture / citoyenneté / environnement / emploi formation et développement économique

Objectif d'intérêt général

Promouvoir des relations Nord-Sud équilibrées par l'éducation au développement

Action de la Ligue de l'enseignement

La Ligue de l'Enseignement est engagée depuis nombre d'années dans des actions de solidarité internationale avec des partenaires en France et dans les pays du Sud sans être une ONG caritative qui intervient dans des situations d'urgence. Elle fonde son action sur l'éducation au développement et sur le soutien aux sociétés civiles et aux systèmes éducatifs des pays du Sud dans lesquels elle s'appuie sur des partenaires locaux. Elle conduit notamment la campagne « Pas d'école, pas d'avenir - Quinzaine de l'école publique », qui lie l'action de soutien aux systèmes éducatifs du Sud aux projets d'éducation au développement du Nord.

Mission

De nombreux chantiers de solidarité internationale mobilisent les jeunes, mais sans que leur expérience soit suffisamment mise en valeur pour susciter une prise de conscience plus large. Une mission de volontariat a vocation à mieux faire connaître ce type de projets pour éveiller les consciences d'ici.

Ainsi, le volontaire contribue en amont à la préparation des chantiers jeunes des divers dispositifs (JSI, VVSI, etc.) par des recherches sur le pays d'accueil, une correspondance, le recueil de témoignages. Il accompagne, quelques semaines, son déroulement pour en tirer reportages (photo, vidéo, articles), témoignages, qui lui serviront de retour en France.

Cette expérience nourrit les sensibilisations auprès des jeunes que le volontaire conduit dans les mois suivants. Il propose des outils pédagogiques, des expositions, se fait le relais de campagnes nationales de solidarité internationale, est le relais de la campagne « Pas d'école, pas d'avenir », communique et informe sur les chantiers futurs, anime un blog pour maintenir les liens entre habitants du Sud et du Nord, fait le lien avec les associations susceptibles de soutenir de nouvelles initiatives.

Terrains d'intervention

Etablissements scolaires, centres d'accueil de loisirs, centres de vacances, associations et pays partenaires.

Secteur(s) concerné(s) :

- Solidarité internationale
- Education
- Vacances
- Loisirs

* * *

Notes sur la mission

Les volontaires suivent les modules de préparation au chantier au même titre que les jeunes bénévoles.

Il peut être particulièrement intéressant de mobiliser sur cette mission des étudiants étrangers originaires des pays où se déroulent les chantiers. La loi prévoit en effet que le volontariat est ouvert aux jeunes justifiant d'un an de résidence continue en France ; ils doivent disposer d'un titre de séjour valable au moins jusqu'au terme de leur mission.

L'accompagnement doit inclure une formation à l'éducation au développement.

Domaine

Solidarité / santé / éducation sports et loisirs / sécurité civile / prévention / solidarité internationale et actions humanitaires / culture / citoyenneté / **environnement** / emploi formation et développement économique

Objectif d'intérêt général

Promouvoir un comportement citoyen qui conduise à un environnement durable.

Action de la Ligue de l'enseignement

La Ligue de l'enseignement est un des acteurs majeurs de l'éducation à l'environnement, notamment à travers son réseau de centres d'accueil de classes de découverte labellisé "Citoyenneté - Environnement - Développement durable - CED". Elle participe également, via ses fédérations départementales à des actions d'éducation à l'environnement en milieu scolaire et en centre de vacances et de loisirs.

Mission

Les actions d'éducation à l'environnement sont assurées par des animateurs, sur des périodes très réduites. Une mission de volontariat permet de toucher de nouveaux publics, adultes notamment, responsables associatifs, équipes éducatives, et de mettre en réseau les différents types d'intervenants. Elle favorise une mutualisation et une diffusion des outils de sensibilisation.

Ainsi le volontaire conduit des interventions en milieu scolaire, sensibilise les responsables d'associations et de centres de vacances et de loisirs, contribue à la diffusion des bonnes pratiques environnementales dans les équipements, fait appliquer les principes du développement durable lors de manifestations et d'événements variés. Il peut aussi intervenir directement sur des sites pour la promotion et la sauvegarde de l'environnement ou accompagner les écoles dans les démarches d'éco-établissements.

Terrains d'intervention

Etablissements scolaires, centres d'accueil de loisirs, centres de vacances, centres de formation, classes découvertes, associations, centres socioculturels, MJC, foyers ruraux, junior associations, etc.

Secteur(s) concerné(s) :

- Environnement
- Education
- Vacances et loisirs
- UFOLEP
- USEP

Domaine

Solidarité / santé / éducation sports et loisirs / sécurité civile / prévention / solidarité internationale et actions humanitaires / culture / citoyenneté / **environnement** / emploi, formation et développement économique

Objectif d'intérêt général

Transformer les comportements quotidiens dans une démarche de développement durable.

Action de la Ligue de l'enseignement

En tant que mouvement d'Education populaire, mouvement complémentaire de l'école, et entreprise de l'économie sociale et solidaire, la Ligue de l'enseignement dispose à la fois de la légitimité et d'une responsabilité particulière pour appliquer les principes du développement durable à ses propres structures et les faire connaître aux associations qu'elle fédère et aux publics qu'elle accueille. Cette récente priorité se traduit par un programme national, le siège de la Ligue de l'enseignement s'étant déjà doté d'un plan d'action agenda 21.

Mission

Appliquer les principes du développement durable implique de balayer de façon transversale toutes les pratiques et actions. Cela demande une action de sensibilisation, de mobilisation et d'accompagnement auprès de l'ensemble des acteurs, salariés des différents services, administrateurs élus et bénévoles, associations et particuliers adhérents ou usagers. La Ligue de l'enseignement ne dispose que d'une expérience très neuve en la matière.

La mission du volontaire consiste donc à accompagner la mise en œuvre d'un agenda 21 dans les fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement. Par son regard neuf sur la structure qu'il rejoint, le volontaire est susceptible d'aider chaque personne à développer son propre regard critique sur sa manière d'agir et sur l'organisation d'ensemble.

Il accompagne donc les élus et salariés dans leur mobilisation sur le sujet, il aide à établir un diagnostic partagé des pratiques et priorités d'action à conduire, et contribue à leur application. Il participe à l'élaboration des outils d'information et de communication dans ce but.

Terrains d'intervention

Les fédérations départementales, les associations, équipements, les partenaires.

Secteur(s) concerné(s) :

- Tous les secteurs

* * *

Notes sur la mission

Le volontaire ne doit pas être seul à porter le dossier Agenda 21. Son tuteur est nécessairement un référent sur la question, idéalement le secrétaire général de la fédération.

Le volontaire est guidé sur toute la dimension méthodologique de la démarche et n'est pas forcément en charge, selon ses compétences et expériences initiales, de l'animation des temps de réflexion collective.

La mise en place d'un agenda 21 dure plus longtemps que la mission de 9 mois du volontaire. Il faut en tenir compte dans les tâches confiées.

Pour qu'elle bénéficie de l'accompagnement adéquat, cette mission ne peut être proposée dans plus 10 nouvelles fédérations chaque année.

FAITES LABELLISER VOTRE MANIFESTATION SPORTIVE PAR LE CNOSF

Vous souhaitez valoriser votre action en faveur du développement durable ? Demandez le label "sport et développement durable" du CNOSF sur le lien suivant :

http://www.franceolympique.com/art/636-demande_de_label_%C2%ABsport_et_developpement_durable%C2%BB.html

Ce label, délivré par le CNOSF, atteste de l'exemplarité de votre démarche au regard de "l'Agenda 21 du sport français" et de la "Charte sport pour le développement durable". Bien entendu cela appuie et valorise une démarche déjà très reconnue d'expertise de l'UFOLEP en matière de développement durable

Le label du CNOSF vous permet de rendre plus visibles vos engagements et facilite votre communication en l'inscrivant dans la campagne nationale du CNOSF.

Pour soumettre votre projet, il faut télécharger le formulaire de candidature et le retourner au CNOSF à l'adresse suivante : developpement@cnosf.org.

Si vous le souhaitez, vous pouvez en faire copie à l'échelon national de l'UFOLEP pour appui éventuel : ajeane.lalique@ufolep-usep.fr.

Pour vous aider à remplir le formulaire, vous pouvez consulter, toujours sur le lien, le guide pratique de demande de label.

Vous trouverez également sur le site du CNOSF le dossier d'évaluation qui vous indiquera comment sera évaluée votre demande et la fiche de compte-rendu d'action que vous nous retournerez après la réalisation de votre action.

CNDS : ORIENTATIONS 2010

Dans ses orientations (publics et territoires), le Centre National pour le Développement du Sport a retenu comme l'une de ses priorités le maintien et la structuration des associations sportives et de l'animation sportive dans les zones rurales en incitant à la mutualisation des ressources, aux démarches de regroupement, à une meilleure articulation avec des communautés de communes et à la mise en place ou à la consolidation de groupements d'employeurs.

Ainsi, les actions associatives menées doivent s'intégrer dans le cadre de plans de développement partenariaux et structurants.

Informations et renseignements auprès des :

- Directions Régionales Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale,
- Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Lien internet : <http://www.cnds.info>

Contact UFOLEP Nationale :
Benoit GALLET
UFOLEP
3 Rue Récamier
75341 PARIS CEDEX 07
] 01.43.58.97.73.

 bgallet.laligue@ufolep-usep.fr



Pôle vie sportive

Cont@ct



Compte-rendu de la réunion les 16 et 17 janvier 2010 à Troyes (10)

Présents : B. MAES, M. DURIS, P. PEYRE, C. VIET, M. ROBE,

Assiste : P. CHEVALIER (Échelon National)

Excusés : R. SERRE (Comité Directeur), Y. DELMONT, P. GUILMOT

POINT SUR LES COMPÉTITIONS À VENIR

1. Le cross, le 14 mars 2010 à Limoges

- L'accueil se fera à partir du samedi après midi.
- Les engagements se feront en ligne sur le site du département avec une date limite d'inscription le 9/03/2010.
- La gestion des résultats sera effectuée sur logica.
- Avant le début du championnat, il y aura des courses d'animation ouvertes localement aux jeunes nés en 1998 et après jusqu'en 2001 licenciés dans une fédération.
- Les récompenses et les podiums se feront au fur et à mesure des arrivées.
- Le contrôle des licences sera effectué à partir du fichier d'engagement.
- La restauration se déroulera sur place avec des plateaux repas froid.
- La circulaire d'engagement partira dans la semaine 04.

2. La salle, le 28 mars 2010 à Reims

- Le comité départemental UFOLEP s'appuie sur le club local Ufolepien EFSRA.
- Les engagements et les résultats seront gérés par François DURAND.
- La composition du jury sera gérée par le club local avec l'aide du comité départemental FFA, il sera demandé un juge par équipe présente.
- Possibilité d'engagement individuel sur un quadrathlon uniquement lorsque les équipes de région ou de club sont complètes dans la catégorie d'âge concernée.
- Le règlement sera celui des épreuves combinées à savoir 2 faux départs par athlète.

3. Estival, les 3 et 4 juillet 2010

- Pas de candidature à ce jour, une possibilité d'organisation sur Troyes, attente de réponse du comité départemental UFOLEP 10. Si refus de celui-ci nous verrons avec la CNS, le national, la région et les associations locales pour une organisation simplifiée mais de qualité.

FORMATION

- Un point sur les demandes de formation des régions est effectué.
- La région Picardie souhaite mettre en place une formation d'officiels.
- La région Corse a effectué une formation d'officiels UFOLEP.
- Les membres de la CNS vont s'approprier le plan de formation et travailler à partir de celui établi lors de la dernière mandature.

ATHLÉTISME CHEZ LES JEUNES

- Afin d'attirer et/ou de fidéliser les jeunes athlètes à l'athlétisme, l'UFOLEP favorise une autre idée de la compétition dans ces catégories d'âges.
- Mise en place de challenges sur plusieurs journées (cross, salle, piste).
- Apporter pour les plus jeunes un athlétisme plus ludique, voire par équipe, où chacun apporte sa contribution à la réussite de l'épreuve.
- Mettre en place des compétitions adaptées au gymnase.
- Pour les cross, instaurer des courses au contrat temps par équipe pour les plus jeunes.
- La CNS propose d'incorporer dans le national de cross 2011 les jeunes de 11- 12 ans.
- Établir un document démontrant qu'à partir de mi-juin les jeunes catégories FFA n'ont plus de compétition et que l'UFOLEP peut leur proposer une compétition nationale par équipe et en épreuves combinées.
- La CNS va établir un document à l'attention des départements leur proposant des idées de rencontres pour les jeunes athlètes.

COURSE NATURE

- Les membres de la CNS ne voient pas l'utilité de mettre en place un championnat ou un rassemblement de course sur route ou de trail.
- Ils seraient plus favorables à un rapprochement de la CNS randonnée afin de proposer des parcours où les participants pourraient effectuer le circuit en allure libre.
- Ils souhaiteraient également travailler avec la CNS cyclo pour mettre en place un projet « Run Bike » alliant vélo et course à pied, car cela représente plus les orientations de l'UFOLEP.
- La région Corse organise un championnat interrégional UFOLEP de trail à BONIFACIO.
- La CNS peut établir un calendrier national des compétitions sur route UFOLEP et le diffuser aux départements.

QUESTIONS DIVERSES

- Candidature du Finistère pour l'organisation du championnat de cross en 2011 : les membres de la CNS valident cette candidature. Un courrier sera adressé au président du comité départemental.
- La CNS réalisera un document démontrant notre complémentarité à la FFA. Ce document sera diffusé à tous les départements.
- Prévisions de lieux de championnats pour les années à venir :

2011	Cross Country	Finistère
	Indoor	Oise ?
	Estival	Bouches du Rhône ou Reims ?
2012	Estival	Loire
2013	Cross	Oise

SUD (AVEC AUVERGNE)

GYMKHANA

Date Début	Date Fin	Lieu	Dpt.	Club Organisateur	Nature	Type	Capacité	Spécificité
20/06/10	20/06/10	Mialanes	48	Comité des Fêtes de Mialanes	1	DE	1 à 4	CHD
08/08/10	08/08/10	Faverolles	15	FC Faverolles	1	DE	1 à 4	CHD

BRETAGNE GRAND OUEST

POURSUITE SUR TERRE ET KART CROSS

Date Début	Date Fin	Lieu	Dpt.	Club Organisateur	Nature	Type	Capacité	Spécificité
26/09/10	26/09/10	Baud	56	Circuit Kermantec	1 & 2	RE	1 à 8	TSB

FRANCHE COMTE

TRIAL 4X4

Date Début	Date Fin	Lieu	Dpt.	Club Organisateur	Nature	Type	Capacité	Spécificité
04/07/10	04/07/10	Tartecourt	70	4X4 Club Saonois	3	NA		CHRF Nord Est

SUD EST

POURSUITE SUR TERRE ET KART CROSS

Date Début	Date Fin	Lieu	Dpt.	Club Organisateur	Nature	Type	Capacité	Spécificité
16/05/10	16/05/10	Veynes	05	AVV			Annulée	

RHONE ALPES - AUVERGNE

POURSUITE SUR TERRE ET KART CROSS

Date Début	Date Fin	Lieu	Dpt.	Club Organisateur	Nature	Type	Capacité	Spécificité
05/06/10	06/06/10	Ambert	63	LAB	1 & 2	RE	1 à 8	
Remplace la course prévue à la même date à Murat (63)								
26/06/2010	27/06/2010	Murat	63	LAB et TRA	1 & 2	RE	1 à 8	CHRF
Remplace la course prévue à la même date à Nohament (63)								

NORD EST

POURSUITE SUR TERRE ET KART CROSS

Date Début	Date Fin	Lieu	Dpt.	Club Organisateur	Nature	Type	Capacité	Spécificité
03/10/10	03/10/10	Liffol le Grand	88	ACP 88	1 & 2			Hors Chpt
Remplace la course prévue le 10/10/2010 à Liffol le Grand								

AUVERGNE

MOTO CROSS

Date Début	Date Fin	Lieu	Dpt.	Club Organisateur	Nature	Type	Capacité	Spécificité
29/08/10	29/08/10	Peschadoire	63	Paslières moto	1	DE	A, C, E, Q	CHD
03/10/10	03/10/10	Peschadoire	63	AL Peschadoire	Annulée			

AUVERGNE

COURSE SUR PRAIRIE

Date Début	Date Fin	Lieu	Dpt.	Club Organisateur	Nature	Type	Capacité	Spécificité
13/06/10	13/06/10	Ventres	63	Moto Club J en des Boizz	3			

CENTRE

ENDURANCE TT

Date Début	Date Fin	Lieu	Dpt.	Club Organisateur	Nature	Type	Capacité	Spécificité
11/07/10	11/07/10	Chateauroux	36	MC Castelroussin	4	IR	A, B, C, D	CHR

RHONE ALPES

TRIAL

Date Début	Date Fin	Lieu	Dpt.	Club Organisateur	Nature	Type	Capacité	Spécificité
13/06/10	13/06/10	Chassieu	69	Trollsports Trial	6			Trophée régional

LANGUEDOC ROUSSILLON

PRAIRIE

Date Début	Date Fin	Lieu	Dpt.	Club Organisateur	Nature	Type	Capacité	Spécificité
29/08/10	29/08/10	Montrodat	48	Les Mange Prunes	3	DE	0	CHD

LIMOUSIN

ENDURANCE TT

Date Début	Date Fin	Lieu	Dpt.	Club Organisateur	Nature	Type	Capacité	Spécificité
10/10/10	10/10/10	Bellac	87	Guidon Bellachon	4	NA	B, C, D, Q, O	CHR

LIMOUSIN

MOTO CROSS

Date Début	Date Fin	Lieu	Dpt.	Club Organisateur	Nature	Type	Capacité	Spécificité
16/05/10	16/05/10	Auzances	23	Auzançais Moto Club	1	IR	A, D, O, Q	CHR

En lieu et place du 24 mai 2010

LIMOUSIN

TRIAL

Date Début	Date Fin	Lieu	Dpt.	Club Organisateur	Nature	Type	Capacité	Spécificité
23/06/10	23/06/10	Sardent	23	EPCL	6	NA	AFATA-Z	CHR

AQUITAINE

MOTO CROSS

Date Début	Date Fin	Lieu	Dpt.	Club Organisateur	Nature	Type	Capacité	Spécificité
11/04/10	11/04/10	Cartelegate	33	MC Nouvelle génération	1	RE	B, C, O	CHR (avec P. Charente)
En lieu et place du 28 mars 2010 (initialement organisée par MC Vallée du Roc)								
19/09/10	19/09/10	Arbris	33	MC Vallée du Roc	1	IR	B, D, Q, SFP	
En lieu et place du 12 septembre 2010								

MIDI PYRENEES

MOTO CROSS

Date Début	Date Fin	Lieu	Dpt.	Club Organisateur	Nature	Type	Capacité	Spécificité
18/04/10	18/04/10	St Vincent Lespinasse	82	MC St Vincent	1	IR	B, D, P, Q, Z	
20/06/2010	20/06/2010	Lectoure + Marsolan	32	MC Mousquetaires	1	RE	E	FJ

ALSACE

PRAIRIE

Date Début	Date Fin	Lieu	Dpt.	Club Organisateur	Nature	Type	Capacité	Spécificité
29/08/10	29/08/10	Dorlisheim	67	Moto Club Andlau	3			CH

ALSACE

VITESSE 50 CC

Date Début	Date Fin	Lieu	Dpt.	Club Organisateur	Nature	Type	Capacité	Spécificité
04/04/10	04/04/10	Biesheim	68	Team supermot 67	8			
04/07/2010	04/07/2010	Biesheim	68	ASR Illkrich	annulé			

ALSACE

KARTING PISTE

Date Début	Date Fin	Lieu	Dpt.	Club Organisateur	Nature	Type	Capacité	Spécificité
27/03/10	28/03/10	Beisheim	68	Kart Lep 68	1ère UFOLEP CUP			
24/04/10	25/04/10	Beisheim	68	Kart Lep 68	VEGA CUP			

PAYS DE LA LOIRE

VNM

Date Début	Date Fin	Lieu	Dpt.	Club Organisateur	Nature	Type	Capacité	Spécificité
04/04/10	04/04/10	Sion sur l'Océan	85	Atlantique Jet Team	Endurance			
01/05/10	01/05/10	Plan d'eau Planete Racing	85	Atlantique Jet Team				
29/08/10	29/08/10	Bretignolles sur Mer	85	Atlantique Jet Team	Endurance			

CALENDRIER DES ÉPREUVES NATIONALES 2010

DISCIPLINES		DATES	LIEU
Activités Aquatiques	Inter région Hiver	23 et 24/01/2010	Calais (62)
GRS	Chpt National Individuelles	23 et 24/01/2010	Lille (59)
Activités Cyclistes	Chpt National Cyclo Cross	30 et 31/01/2010	Choisy le Roy (94)
Tir	Championnat National Hiver	12 au 14/03/2010	Abbeville (80)
Athlétisme	Chpt National Cross Country	14/03/2010	Limoges (87)
Athlétisme	Championnat National en salle	21/03/2010	Reims (51)
Ski et Sports de Neige	Critérium National	21/03/2010	Courchevel (73)
Badminton	Rass. Nal Jeunes et Adultes	03 et 04/04/2010	Castres (81)
Tennis	Rassemblement National	04 et 05/04/2010	(30) ?
Tennis de Table	12 heures UFOLEP	04 et 05/04/2010	Avrillé (49)
Sports Mécaniques Moto	Rass. École de conduite	18/04/2010	La Bastide d'Engras (30)
Gymnastique Artistique	1/2 finale - groupe 2	01 et 02/05/2010	Tullins Voreppe (38)
Tennis de Table	Championnat National B	01 et 02/05/2010	Geveze (35)
Gymnastique Artistique	1/2 finale - groupe 3	08 et 09/05/2010	Agen (47)
Gymnastique Artistique	1/2 finale - groupe 1	08 et 09/05/2010	Voisins le Bretonneux (78)
VNM	Endurance	08 et 09/05/2010	Vendays Montalivet (33)
Football	Tournoi « vieux crampons » et à 7	14 et 15/05/2010	Grenay (62)
Volley Ball	Rass. National Jeunes et Espoirs	14 au 16/05/2010	Limoges (87)
Activités Cyclistes	Championnat National VTT	15 et 16/05/2010	Contrexeville (88)
Randonnée	Randonnée labellisée	23/05/2010	Capian (33)
Volley Ball	Chpt National « Adultes 6x6 et 4x4 »	22 et 23/05/2010	Famars (59)
Activités Aquatiques	Championnat National	22 et 23/05/2010	Montauban (82)
Arts Martiaux	Rass. Judo, Kourach, Ju Jitsu, Karaté	22 et 23/05/2010	Vaux en Vélin (69)
Futsal	Rassemblement National	22 et 23/05/2010	Villeneuve Tolasane (31)
Gymnastique Artistique	Rassemblement Interrégional - Groupe 1	22 et 23 ou 29 et 30/05/2010	(59)
Football	Coupes Nationales	22 et 23/05/2010	Dechy (59)
Multiactivités	Handball, Bi Cross, Foot Jeunes	22 et 23/05/2010	Bourges (18)
SAM CLAP	Rass. National Naval	22 au 24/05/2010	Noeux les Mines (62)
Tennis	Coupe Jean Macé	22 au 24/05/2010	Vaux en Vélin (69)
Tennis de Table	Championnat National A	22 et 23/05/2010	Berck sur Mer (62)
Tir à l'Arc	Championnat National	22 et 23/05/2010	Mignaloux Beauvoir (86)
Gymnastique Artistique	Rass. Interrégional - Groupe 3	22 et 23/05/2010	Couzeix (87)
Gymnastique Artistique	Rass. Interrégional - Groupe 2	29 et 30/05/2010	Lambesc et Rognes (13)
GRS	Circuit Jeunesse Zone Nord	30/05/2010	Wattrelos (59)
Activités Cyclistes	Critérium National Bike Trial	30/05/2010	Labege (31)
Gymnastique Artistique	Rass. National Trampoline	05 et 06/06/2010	Muret (31)
Gymnastique Artistique	Championnat National	05 et 06/06/2010	Muret (31)
Tir	Championnat National Été	26 et 27/06/2010	Chatenoy le Royal (71)
GRS	Chpt Nal Équipes et Festival	12 et 13/06/2010	Poissy (78)
Twirling Bâton	Critérium National	26 et 27/06/2010	Salaise sur Sanne (38)
Boules Lyonnaises	Critérium National	26 et 27/06/2010	Soissons (02)
Randonnée	Randonnée labellisée	27/06/2010	Fontenilles (31)
Pétanque	Chpt National et Jeunes	03 et 04/07/2010	Saint Foix la Grande (33)
SAM CLAP	Rass. Nal Aéromodélisme	03 et 04/07/2010	Brienne le Château (10)
Tir à l'Arc	Rass. National Jeunes	03 et 04/07/2010	Orincles (65)
Tir à l'Arc	Rass. National Sarbacane	03 et 04/07/2010	Orincles (65)

VIE SPORTIVE UFOLEP

DISCIPLINES		DATES	LIEU
Activités Cyclistes	Chpt National Cycloport	10 et 11 /07/2010	Château Salins (57)
Sports Mécaniques Auto	Chpt National Kart Cross	07 et 08/08/2010	Issoire (63)
Sports Mécaniques Moto	STF Moto Cross	14 et 15/08/2010	Caillavet (32)
Karting Piste	Rassemblement National	10 et 11/07/2010	Saint Benoit sur Loire (45)
Sports Mécaniques Moto	Rass. Nal Quad Endurance	24 et 25/07/2010	Chemilla (39)
Sports Mécaniques Auto	Chpt Nal Poursuite sur Terre	21 au 23/08/2010	Minzac (24)
VNM	Off shore	04 et 05/09/2010	Guidel (56)
Randonnée	Randonnée labellisée	17/09/2010	Château-Lançon (77)
VNM	Free Ride	18 et 19/09/2010	Biscarosse (40)
Activités Cyclistes	Chpt National CLM	18 et 19/09/2010	Jarnac (16)
Sports Mécaniques Auto	Chpt National Trial 4 x 4	18 et 19/09/2010	Uzerches (19)

.....

APPELS A CANDIDATURES POUR CES MANIFESTATIONS OU PRÉCISIONS

DISCIPLINES		DATES	LIEU
Athlétisme	Chpt National Piste	03 et 04/07/2010	
GRS	Circuit Jeunesse Zone Sud	30/05/2010	
GRS	Circuit Jeunesse Zone Ouest	30/05/2010	
Pétanque	Rass. Nal des Associations	28 et 29/08/2010	
Rugby	Finales		
Sports Mécaniques Moto	Rass. National 50 à Galet		
Volley Ball	Rassemblement National Beach Volley		Obligatoirement sur une étape du Playa Tour
Tir	Critérium Nal Disciplines Nouvelles	19 et 20/06/2010	

Merci de nous communiquer les éventuelles modifications



IMPORTANT

-
- **Le Championnat National « Hiver » de Tir** aura lieu les 13 & 14 mars 2010 à Abbeville (80). La circulaire d'organisation est téléchargeable sur le site internet :



<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Dossier%20Nal%20Hiver%20Abbeville%20%20definitif.pdf>

Pour les différentes fiches, les retourner aux personnes concernées.

-
- **Le Championnat National Cross Country** aura lieu le 14 mars 2010 à Limoges (87). La circulaire d'organisation est téléchargeable sur le site internet :



<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/cross%20country%202010.pdf>

Pour les différentes fiches, les retourner aux personnes concernées.

-
- **Le Critérium National de Ski** aura lieu le 21 mars 2010 à Courchevel (73). La circulaire d'organisation est téléchargeable sur le site internet :



<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/circulaire%20ski%202010.pdf>

Pour les différentes fiches, les retourner aux personnes concernées.

-
- **Le Championnat National en salle** aura lieu le 28 mars 2010 à Reims (51). La circulaire d'organisation est téléchargeable sur le site internet :



<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/dossier%20en%20salle%202010.pdf>

Pour les différentes fiches, les retourner aux personnes concernées.

VIE SPORTIVE UFOLEP

- **Le Challenge Carole Artaud « les 12 heures UFOLEP »** aura lieu le 4 avril 2010 à Avrillé (49). La circulaire d'organisation est téléchargeable sur le site internet :



<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/dossier%2012%20h%202010.pdf>

Pour les différentes fiches, les retourner aux personnes concernées.

.....

- **Le Rassemblement National Badminton** aura lieu les 3 & 4 avril 2010 à Saix (81). La circulaire d'organisation est téléchargeable sur le site internet :



<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Badminton%202010.pdf>

Pour les différentes fiches, les retourner aux personnes concernées.

CORRESPONDANCE ÂGE-CYLINDRÉE

ÉCOLE DE CONDUITE

Ages	Cylindrées
6/7 ans	50 cc
8/9 ans	65 cc
10/11 ans	85 cc
12/13 ans	90 cc ou 125 4T
14/15 ans	125 cc
16/17 ans	250 cc
18 ans et +	Libre

MOTO CROSS (COMPÉTITION)

Ages	Cylindrées
12/13 ans	90 cc
14/15 ans	125 cc
16/17 ans	250 cc
18 ans et +	Libre

TRIAL

Ages	Cylindrées	
6 ans	50 cc	École de conduite
8 ans	80 cc	
12/13 ans	125 cc	Circuit fermé
14/15 ans	125 cc	
16 /17ans	125 cc	Sur route ouverte si permis
18 ans et +	Libre	Sur route ouverte si permis

VITESSE

Âges	Cylindrées
A partir de 6 ans	50 cc Auto
A partir de 10 ans	Cyclomoteur de série
A partir de 14 ans	125 cc ou cyclomoteur amélioré

ENDURO – ENDURANCE

Ages	Cylindrées
De 6 à 13 ans	École de conduite TT
Plus de 14 ans	Cylindrées en fonction du permis de conduire ou du BSR détenu

NB : celles-ci sont différentes de la FFM pour les jeunes.

Compte rendu de la réunion du 15 janvier 2010 à Bourges

Présents : C. CAHON – T. AUBERT – L. BALIGAND - R. DUFAUD - JM FOULQUIER – T. FRANTZ -
D. PITOUX-MASSON

Assiste : M. COEUGNIET (Comité Directeur)

POINT SUR LES NATIONAUX

STF Moto cross

Claude CAHON doit signer le cahier des charges. Seront présents sur la manifestation : Claude, Lionel, Daniel, Robert et Thierry Aubert, pour la CNS, André RUIZ et Jean-Louis HAULE en officiels techniques et François JOVE pour le chronométrage.

Enduro

Pas de candidature pour cette année.

L'enduro, est inscrit au calendrier, afin de parer à toute éventualité de reprise de cette épreuve dans le Beaujolais. Il s'agit là d'une épreuve 100% féminine.

50 à Galet

Pas de candidature à ce jour.

Quad

Lionel s'occupe de son organisation avec le département du Jura. Daniel signera le cahier des charges. Il s'agira d'une épreuve en 2 fois 1 heure 30.

École de conduite

Robert organise un rassemblement Enduro jeunes, pour les 12-14 ans.

RÈGLEMENT

La CNS moto souhaite que le règlement du Trial à l'ancienne soit effectif pour la saison 2010/2011 et qu'il soit diffusé à l'ensemble des associations concernées.

VISITEURS DE CIRCUIT

Mise à l'étude de la délivrance de l'agrément et de la lettre de mission des visiteurs de circuit.

RÉFÉRENT TECHNIQUE

Daniel nous présente la nouvelle norme du contrôle du bruit sur nos machines, soutenue par la FFM. Il s'agit de la norme dite : « 2 mètres max ». Le sonomètre est placé à 2 mètres, à 45° et 1,35 mètre de haut. Pas de compte tours, gaz au max, 104 dB maximum. La méthode sera essayée au STF et mise en place pour 2011.

CANDIDATURES STF

Nous avons reçu 3 candidatures du Comité 23, 14 et 85 pour l'organisation du STF 2011. Dans l'ordre des dates de réception. Claude devant aller visiter les terrains, pour en faire une présélection.

1. MC La Brionne, dans la Creuse (23), les 13 et 14 août 2011.
2. Entente Sportive Faloisienne (Calvados) animation moto, propose les 20-21 août 2011.
3. MC de la Vie Appremont, en Vendée (85).

La CNS retient le comité de la Creuse pour 2011 ; les 2 autres devront représenter leur candidature pour 2012 et après.

FORMATION SPÉCIFIQUE

La FS 2010 aura lieu les 6 et 7 mars à Bron (69). L'objectif sera de mettre à jour les contenus de la capacité de commissaire, le recyclage des commissaires et des directeurs de course.

Lionel s'occupe des réservations et de l'intendance. Bien transmettre les inscriptions pour la réservation des chambres et des repas.

DIVERS**Moto-ball**

Thierry doit se renseigner sur la réglementation du Moto-ball.

Trial

L'UFOLEP ne peut pas prendre le risque d'accepter l'organisation d'une épreuve sans service médical. Nous devons appliquer la même réglementation que pour les autres épreuves.

Mini moto cross

Robert doit réécrire un règlement spécifique et l'envoyer à l'ensemble des membres de la CNS pour étude.

STF moto cross

Une discussion s'installe autour des méthodes de qualification de certaines régions. La CNS demande aux organisateurs des trophées de région, de transmettre leur règlement lors de l'inscription au STF. La CNS rappelle que la qualification au STF doit se faire sur un minimum de 3 courses.

Vitesse sur bitume

Une demande de Midi-Pyrénées sur la possibilité de faire courir dans leur compétition des « 50 vitesses » avec des « 80 2T non modifié ». La CNS répond favorablement à cette demande.

Remarque

Thierry FRANTZ annonce sa démission de la CNS moto pour raison personnelle.

Le responsable de la CNS la transmettra à la CNVS.

Compte rendu de la CNS élargie du 17 janvier 2010 à Bourges

Présents : C. CAHON – T. AUBERT – L. BALIGAND – R. DUFAUD - JM FOULQUIER
D. PITOUX-MASSON

Assiste : M. COEUGNIET (Comité Directeur), P. CHEVALIER (Échelon National)

OUVERTURE

La séance est ouverte par C. CAHON, qui présente ses vœux aux personnes présentes, dont 2 déléguées UFOLEP et des représentants des disciplines suivantes : moto-cross, enduro, 50 à galet, mob-cross, trial et quad.

M. COEUGNIET rappelle l'importance du bénévolat et l'importance du travail de chacun pour l'organisation des manifestations. Il fait un bref rappel des actions de développement et de leur nécessité pour la pérennité de notre fédération. Enfin il présente le nouveau logo de l'UFOLEP.

P. CHEVALIER rappelle les problèmes liés aux nuisances et l'importance d'effectuer un contrôle sonomètre lors des contrôles techniques. Il se félicite des bonnes relations avec la fédération délégataire et met en garde sur d'éventuels dérives, ou problèmes d'organisation sur de nouvelles activités, non reconnues par l'UFOLEP.

Concernant le calendrier, cette année, encore beaucoup d'informations sont parvenues en désordre, en dehors des formats demandés : ce qui a énormément compliqué la saisie. Un système à repenser !

POINT SUR LES FORMATIONS

D. PITOUX-MASSON présente les formations, leurs contenus et leurs fonctions utilitaires.

- Il rappelle que les directeurs de course doivent être recyclés tous les 3 ans et les commissaires tous les 5 ans.
- Les visiteurs de circuits sont là pour donner un agrément fédéral, avant de déposer les dossiers en Préfecture pour l'homologation des circuits. Une formation a lieu tous les ans début janvier lors de la CNS élargie ; elle est accessible aux officiels 2^{ème} degré (BFO2).
- Les contrôleurs techniques régionaux effectuent un travail sur l'évolution des technologies et surtout sur les nuisances sonores. Daniel présente la future norme de contrôle du bruit appelée : «2 mètres max ».
- La formation des activités moto se place en seconde position nationale pour la délivrance des diplômes fédéraux.

ÉPREUVES NATIONALES

STF moto cross

En 2009, il n'y a pas eu d'organisation du STF moto cross, par manque de candidature validée.

Pour 2010, celui-ci aura lieu les 13-14 et 15 août à Cavaillet dans le Gers, qui avait fait sa demande depuis 2 ans.

Nous avons reçu 3 demandes pour 2011. Le choix s'est porté sur le MC La Brionne, (23 Creuse) dont la demande complète a été reçue la première.

La demande est fait qu'à l'occasion du STF soit ajoutée une catégorie Quad. A priori, cela s'avère difficile mais la question sera étudiée par la CNS lors de sa prochaine réunion.

50 à Galet

Environ 60 pilotes ont participé au rassemblement national, avec 2 catégories de compétition, le samedi en endurance et le dimanche en vitesse. Cette épreuve a été un succès, même si la météo n'a pas toujours été clémente.

Il n'y a pas de candidature officielle pour 2010.

D. PITOUX-MASSON souhaiterait voir les 24 heures de Nouzier devenir une épreuve emblématique de l'UFOLEP. Contact sera pris avec les organisateurs pour voir ce qui peut être réalisé.

Quad

Une nouvelle tentative est mise en place par le département du Jura à Chemilla, avec le concours de L. BALIGAND. Ce rassemblement national aura lieu le 25 juillet 2010 pour une endurance de 2 fois 1 h.30, avec 1 pilote et 1 quad.

Enduro

Une demande a été faite à l'UFOLEP pour la reprise de l'Endurose. C'est une épreuve mythique, réservée uniquement aux femmes. R. DUFAUD et JM FOULQUIER sont chargés d'étudier le dossier.

Écoles de conduite

R. DUFAUD organisera le 2^{ème} rassemblement national le 18 avril à La Bastide d'Engras.

IMBA

Présentation des épreuves IMBA par M. COEUGNIET, avec leurs fonctionnements spécifiques. Il présente le classement 2009 et les prévisions pour 2010 et 2011.

ASSURANCE APAC

M. COEUGNIET présente la composition des dossiers de demande d'assurance.

Il rappelle l'obligation d'assurer les véhicules à moteur, même s'ils ne sont pas immatriculés.

De même il est rappelé l'obligation de demander l'identification des machines non immatriculées avec le document « Cerfa 13853-01 », conforme à l'article L.321-1-2.

De ce fait, il est conseillé de faire figurer ce numéro d'identification sur les bulletins d'inscription à nos épreuves.

Il est rappelé que toutes les informations concernant l'assurance doivent passer par la délégation départementale du club affilié et en aucun cas directement à l'APAC ou auprès de la CNS.

MOB-CROSS

En 2010, 17 épreuves de mob-cross sont inscrites au calendrier, avec une prévision de 60 pilotes par épreuve.

DIVERS**Tapis de sol dans le parc des coureurs**

Actuellement il n'y a rien de défini par la fédération délégataire. Il est simplement conseillé de mettre une bâche sous sa machine lorsque l'on y fait des travaux.

Quad

Une demande est faite pour modifier la correspondance âge-cylindrée. Cela paraît difficile mais fera l'objet d'une étude sur dossier justifié (voir tableau âge-cylindrée).

**QUOTAS PRÉVISIONNELS POUR LE CHAMPIONNAT NATIONAL
(SAISON 2009-2010)
3 ET 4 JUILLET 2010 À SAINTE-FOY-LA GRANDE (33)**

Ces quotas de participation, calculés sur la base des effectifs de l'année sportive 2008/2009 et transmis à la CNS par l'intermédiaire de la fiche-enquête parue au contact n°2 du 15/09/2009, ne sont donnés qu'à titre indicatif. Si la pratique de l'activité Pétanque au cours de cette année 2009/2010 le justifie, une réactualisation des quotas peut être acceptée sur demande justifiée des Comités Départementaux le souhaitant.

25 départements ont retourné la fiche enquête. Les quotas ont donc été calculés avec les indications fournies par ces départements. Par ailleurs, ceux qui n'ont pas répondu à l'enquête ne pourront bénéficier des remboursements légaux. La méthode de calcul est valable pour chacune de 7 catégories, savoir

Nbre d'équipes prévues au tableau X Nbre joueurs déclarés dans la catégorie par le département
Nombre total de joueurs de tous les départements recensés dans la catégorie

Département	TASU	TDA	TJ (*)	VET	DM	DF	SM	RJ
AISNE	4	0	1	0	1	1	0	1
AUBE	2	0	0	0	1	0	0	1
CORRÈZE	4	3	1	1	1	1	0	1
CREUSE	10	5	3	3	3	1	0	1
DORDOGNE	10	5	4	3	4	4	2	1
EURE ET LOIR	3	0	1	1	1	1	2	1
GARD	0	0	0	0	0	0	0	1
GIRONDE	DÉPARTEMENT ORGANISATEUR							
INDRE	7	1	0	1	1	2	0	1
LOIRE	6	3	0	3	2	2	0	1
LOIRE ATLANTIQUE	4	1	1	1	1	1	0	1
LOIRET	2	1	1	1	1	1	2	1
HAUTE MARNE	6	0	1	2	1	2	2	1
MEURTHE ET MOS	0	0	0	0	0	0	0	1
MEUSE	7	1	2	2	2	2	0	1
NORD	7	0	1	1	1	1	0	1
ORNE	0	1	0	0	0	0	1	1
PAS DE CALAIS	7	0	1	0	1	2	2	1
PUY DE DÔME	1	1	0	1	1	2	0	1
PYRÉNÉES ORIENT	1	1	0	0	0	0	0	1
RHÔNE	1	0	0	1	0	0	0	1
SEINE ET MARNE	0	0	0	0	0	0	0	1
VENDÉE	1	1	0	0	0	1	0	1
HAUTE VIENNE	7	3	0	2	2	2	0	1
ESSONNE	0	1	0	0	0	1	1	1

TASU = Triplettes Adultes Strictement UFOLEP - **TADA** = Triplettes Adultes Double Appartenance

TJ = Triplettes Jeunes 11/16 ans - **DF** = Doublettes Féminines - **SM** = Sextettes Mixtes

DM = Doublettes Mixtes Adultes (un masculin + une féminine)

RJ = Rassemblement Jeunes 11-13 ans [né(e)s entre le 1/01/1996 et le 31/12/1998] – 1 participant minimum par département.

(*) La catégorie « Triplettes Jeunes » (TJ) a été modifiée : les jeunes peuvent y participer à partir de l'âge de 11 ans. De ce fait, les jeunes qui figurent dans les équipes TJ et/ou SM, doivent obligatoirement être âgé(e)s de 11 à 16 ans, c'est-à-dire être né(e)s entre le 1^{er} janvier 1993 et le 31 décembre 1998.

Aucun sur classement n'est autorisé pour les moins de 13 ans révolus.

Compte-rendu de la réunion du 11 février 2010 à Paris

Présents : J. BÉCOURT, Y. GRIVET, JP PIVERT

Assiste : H. MANUEL (Comité Directeur)

Excusés : JJ LACAVALERIE, P. CHEVALIER, S. JOLY (technicien du 62 pour les classements informatisés)

DISTRIBUTION DES TABLES D'ARBITRAGE AUX ÉPREUVES NATIONALES

Noms	12 heures à Avrillé	Nationaux B à Geveze	Nationaux A à Berck
Jean Michel & Édith BARRAULT (techniciens)		Présents, nuits de vendredi et samedi	Présents, nuits de vendredi, samedi et dimanche
Jacques BECOURT CNS	Présent, nuit de dimanche	Présent, nuits de vendredi, samedi et dimanche	Présent, nuits de vendredi et samedi
Yannick GRIVET CNS	Présent, nuit de dimanche	Présent, nuits de vendredi et samedi	Présent, nuits de vendredi et samedi
Henriette MANUEL Comité Directeur	Présente, nuits de samedi et dimanche	Présente, nuits de vendredi, samedi et dimanche	Présente, nuits de vendredi, samedi et dimanche
Jean Paul PIVERT CNS	Présent, nuits de samedi et dimanche	Présent, nuits de vendredi, samedi et dimanche	Présent, nuits de vendredi, samedi et dimanche
Jean-Jacques LACAVALERIE CNS			

ÉTABLISSEMENT DES QUOTAS POUR LES FINALES NATIONALES INDIVIDUELLES

Voir tableaux parus dans Cont@ct du 15 février 2010.

RELATIONS AVEC LA FFTT

R. A. S.

PARTENARIAT DAUPHIN

Dans le cadre du partenariat signé avec la société Dauphin, nous établissons la liste des équipements sollicités dans le cadre de la dotation :

- Tee-shirts noirs avec marque « UFOLEP Arbitre Tennis de Table » outre la mention du partenaire.
- Chemisettes blanches pour les membres de la table de juge-arbitrage avec marque « UFOLEP CNS Tennis de Table » outre la mention du partenaire - tailles : 3 XXL + 7 XL + 2L.
- Dossards pour compétitions : 2 jeux de « un lot de 1 à 100 et un lot de 1 à 200 », l'une pour les nationaux A d'Avrillé et l'autre pour les nationaux de Berck.
- Marqueurs : 2 lots de 20.
- Séparations : 2 lots de 10.
- Balles 3 étoiles : 3 grosses de 140 balles.
- 3 trophées pour une valeur de 90 € environ.

DÉLÉGATION DE SIGNATURES

JP PIVERT est mandaté pour signer les cahiers des charges des « 12 heures de Tennis de Table challenge Carole Artaud » d'Avrillé ainsi que les finales nationales B de Gévézé au titre de la CNS.

J BECOURT est mandaté pour signer le cahier des charges des finales nationales A de Berck au titre de la CNS.

JP PIVERT est mandaté pour représenter la CNS à l'Assemblée Générale nationale de Nantes.

LOGICIELS DE GESTION DES CLASSEMENTS ET COMPÉTITIONS UFOLEP

JP PIVERT mentionne que le logiciel de gestion des compétitions nationales utilisé par la CNS depuis de nombreuses années a été adapté aux nouveaux classements par son auteur, B. NOVELLI, et qu'il est à la mise au point sur les épreuves régionales d'Ile de France.

En l'absence du technicien de l'Ile de France, le technicien du Pas de Calais expose les programmes en place dans son département.

Ces programmes donnent satisfaction aux membres de la CNS présents ; ils seront toutefois proposés aux autres techniciens régionaux par la voie des clés USB avant de lui donner un aval définitif après d'éventuelles adaptations utiles.

Il est précisé que les programmes qui ont été retenus pour étude sont des programmes entièrement gratuits, élaborés par des licenciés UFOLEP, la CNS n'ayant pas les moyens financiers de subvenir à une quelconque charge financière en ce domaine.

La suite de ce dossier devrait se régler par la voie de courriels échangés entre les techniciens et les programmes vont être avalisés lors d'une prochaine réunion de CNS.